



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Relevé des coûts de la formation professionnelle cantonale

Exercice comptable 2022

Etat au 12.12.2023
Version définitive



Table des matières

1. Financement de la formation professionnelle	3
1.1. Participation des pouvoirs publics	3
1.2. Participation de l'économie	3
1.3. Financement de la formation professionnelle par la Confédération	4
2. Calcul des coûts complets de la formation professionnelle cantonale	5
2.1. Base du calcul des coûts	5
2.2. Principes du calcul des coûts	5
2.3. Structure des objets de coûts	5
2.4. Coûts d'infrastructure	5
3. Calcul des coûts complets de la formation professionnelle cantonale 2022	6
3.1. Répartition des coûts nets entre les objets de coût (total des cantons)	6
3.2. Parts des groupes de coûts dans les coûts nets (total de tous les cantons)	7
3.3. Comparaison avec l'année précédente	7
4. Présentation détaillée des chiffres	8
4.1. Coûts nets	
Total des coûts nets par objet de coûts	9
Calculs des contributions à la couverture	10
Total des coûts nets par canton	11
OC 1.0: Coûts nets de la préparation à la formation professionnelle initiale	12
OC 2.0: Total des coûts nets des écoles professionnelles	13
OC 2.1: Coûts nets des écoles professionnelles à plein temps	14
OC 2.2: Coûts nets des écoles professionnelles avec formation en entreprise	15
OC 3.0: Coûts nets des cours interentreprises	16
OC 4.0: Coûts nets des procédures de qualification	17
OC 5.0: Total des coûts nets des écoles supérieures	18
OC 5.1: Coûts nets des écoles supérieures à plein temps	19
OC 5.2: Coûts nets des écoles supérieures en cours d'emploi	20
OC 6.0: Coûts nets de la formation des responsables de la formation professionnelle	21
OC 7.0: Coûts nets de la formation continue à des fins professionnelles et cours préparatoires aux examens fédéraux	22
OC 8.0: Coûts nets des projets et prestations particulières	23
4.2. Contrats de formation professionnelle initiale	
Total des contrats de formation professionnelle initiale	24
Contrats de formation professionnelle initiale en entreprise	25
Contrats de formation professionnelle initiale en école	26
4.3. Coûts nets des écoles professionnelles par contrat de formation professionnelle initiale	
Total des coûts nets des écoles professionnelles (OC 2.0) par contrat de formation professionnelle initiale	27
Coûts nets des écoles professionnelles (OC 2.2) par contrat de formation professionnelle initiale en entreprise	28
Coûts nets de la formation professionnelle initiale «au sens large» (OC 2, 3, 4 et 6) par contrat de formation professionnelle initiale	29

1. Financement de la formation professionnelle

Les pouvoirs publics (Confédération et cantons) et, pour une part importante, l'économie (entreprises, organisations du monde du travail) participent au financement de la formation professionnelle suisse. L'engagement des pouvoirs publics est plus fort dans la formation professionnelle initiale. La formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles sont financées à la fois par les pouvoirs publics (par exemple au moyen de subventions de la Confédération aux participants des cours préparatoires aux examens fédéraux) et par les entreprises et les individus.

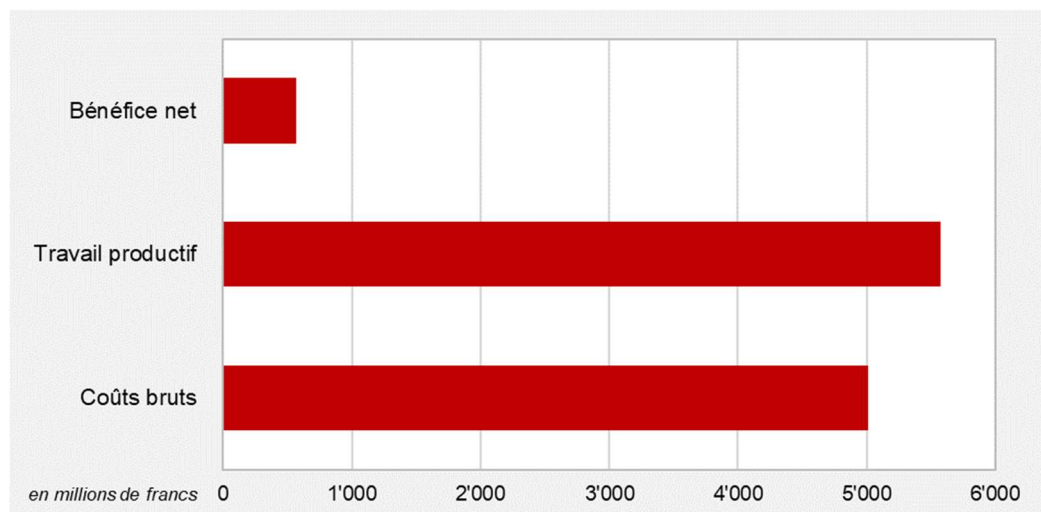
1.1. Participation des pouvoirs publics

Les coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics se composent des coûts nets des cantons et des dépenses de la Confédération qui ne sont pas engagées au profit des cantons. Les coûts à la charge des pouvoirs publics se sont élevés à environ 3,8 milliards de francs en 2022, dont 3552 millions de francs assumés par les cantons. La Confédération participe aux coûts des cantons, qui sont responsables de la mise en œuvre et de la surveillance de la formation professionnelle, au moyen de forfaits basés sur les prestations en faveur des cantons (voir chapitre 1.3). Cela signifie que les cantons couvrent actuellement environ trois quarts et la Confédération un quart des coûts des pouvoirs publics.

1.2. Participation de l'économie

En 2016, les entreprises ont investi 5,0 milliards de francs dans la formation des apprentis. Dans le même temps, ces derniers ont fourni un travail productif correspondant à 5,6 milliards de francs¹. En moyenne, pour deux tiers des entreprises formatrices, la formation professionnelle initiale est déjà un investissement rentable pendant la formation. Le rendement des personnes en formation est supérieur aux dépenses liées à leur formation. Dans les autres cas, l'investissement s'avère généralement rentable lorsque la personne en formation continue à être employée par l'entreprise après sa formation. Cela permet en effet d'économiser des frais de recrutement et de mise au courant.

Figure 1: Coût/bénéfice de la formation professionnelle initiale du point de vue des entreprises (2016)



L'économie contribue, elle aussi, pour une part substantielle à la couverture des coûts de la formation professionnelle supérieure. Dans le cadre des exigences des entreprises et du développement du personnel, les employeurs soutiennent et encouragent leurs employés pour qu'ils acquièrent des qualifications professionnelles supplémentaires. Le soutien financier prend soit la forme d'une participation aux frais de formation (frais de cours, écolages, émoluments d'examen, frais de matériel), soit celle du maintien du versement du salaire en cas d'absence de l'entreprise pour cause de formation.

¹ cf. [«Formation des apprenti-e-s: quel intérêt pour les entreprises ?», p. 39](#) (IFFP, 2019)

1.3. Financement de la formation professionnelle par la Confédération

Les subventions fédérales allouées aux cantons pour l'exécution des tâches visées à l'art. 53 de la loi sur la formation professionnelle (LFPr) sont versées sous la forme de forfaits basés sur les prestations. Les forfaits permettent aux cantons d'utiliser les ressources sous leur propre responsabilité, puisque les subventions fédérales ne sont pas liées à des offres ou à des investissements particuliers. L'art. 59 LFPr prévoit que la participation de la Confédération équivaut environ au quart du montant des dépenses affectées par les pouvoirs publics à la formation professionnelle. Il s'agit d'une valeur indicative. Les Chambres fédérales sont souveraines en matière de budget.

Dans le domaine de la formation professionnelle, la Confédération verse des subventions:

- aux cantons, sous la forme de forfaits basés sur les prestations, en faveur de la formation professionnelle cantonale (art. 53 LFPr)²;
- à des tiers, en faveur de projets de développement de la formation professionnelle et de prestations particulières d'intérêt public (art. 54 et 55 LFPr);
- aux écoles supérieures, en faveur des examens fédéraux et des filières de formation (art. 56 LFPr);
- aux personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs (art. 56a).

La Confédération finance également:

- des activités visant le développement de la formation professionnelle, notamment la recherche sur la formation professionnelle (art. 4 LFPr);
- l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle IFFP.

Calcul des forfaits versés aux cantons

Les subventions fédérales forfaitaires versées aux cantons sont calculées sur la base du nombre de contrats d'apprentissage (art. 53, al. 1, LFPr et art. 62 de l'ordonnance sur la formation professionnelle OFPr). Les forfaits disponibles sont répartis de manière proportionnelle entre les coûts de la formation professionnelle initiale en école (écoles à plein temps) et les autres coûts de la formation professionnelle (moyenne des quatre dernières années). Ces deux types de coûts sont ensuite divisés par le nombre correspondant de contrats de formation professionnelle initiale en Suisse³ et il en résulte deux subventions par tête. Ces deux subventions par tête sont enfin multipliées par le nombre de contrats d'apprentissage correspondant au type de subvention (école à plein temps et formation en entreprise) dans les cantons.

Forfaits versés aux cantons en 2022

Montant total des forfaits		710'977'903 CHF
Répartition selon la part des coûts de la formation professionnelle		
- en école à plein temps	20.35%	144'692'376 CHF
- autres	79.65%	566'285'527 CHF
Contrats de formation professionnelle initiale (CFPI)		
- en école à plein temps		30'288 CFPI
- en entreprise		193'105 CFPI
Forfait par contrat de formation professionnelle initiale (FpC)		
- en école à plein temps		4'777 CHF
- en entreprise		2'933 CHF

Calcul du forfait par canton:

(Nombre de CFPI en école x FpC en école) + (nombre de CFPI en entreprise x FpC en entreprise)

² Une participation fédérale de 25 % aux coûts de la formation professionnelle assumés par les pouvoirs publics ne signifie pas que les subventions fédérales couvrent 25 % des coûts de la formation professionnelle assumés par les cantons. En fait, la participation fédérale englobe aussi les dépenses fédérales directes en faveur de la formation professionnelle, ce qui réduit le pourcentage couvert par les subventions versées aux cantons.

³ Le nombre des contrats de formation est relevé par l'Office fédéral de la statistique (OFS). L'OFS est également responsable de la validation des données statistiques et du développement du relevé des données.

2. Calcul des coûts complets de la formation professionnelle cantonale

Depuis 2004, la Confédération relève tous les ans avec les cantons les coûts cantonaux nets de la formation professionnelle selon un calcul des coûts complets. Ce relevé des coûts permet de calculer les contributions versées par la Confédération aux cantons. Une ventilation systématique et des relevés méthodiques fournissent des données fiables et comparables sur les coûts. La transparence obtenue grâce au calcul des coûts complets fournit des informations utiles pour l'observation des évolutions et des tendances dans le domaine de la formation professionnelle.

2.1. Base du calcul des coûts

Les comptes d'État des cantons et les comptes des communes servent de base pour la comptabilité analytique, dans la mesure où ils financent des tâches dans le domaine de la formation professionnelle. Ils correspondent aux comptes de fonctionnement selon le modèle comptable harmonisé (MCH2) couramment utilisé en Suisse. Les comptes des institutions de formation n'appartenant pas aux cantons ou aux communes ne sont pas considérés dans la comptabilité analytique. Toutefois, les contributions que ces institutions perçoivent des pouvoirs publics (cantons et communes) sont prises en considération dans la comptabilité analytique.

2.2. Principes du calcul des coûts

Le calcul des coûts complets tient compte des aspects suivants:

- le calcul des charges par nature avec les délimitations des charges et des produits et la répartition des coûts et des recettes.
- la structure du calcul des objets de coûts selon l'art. 53, al. 2 LFPr
- le relevé approprié des coûts d'infrastructure (loyers, coûts du capital, dévalorisation, entretien, etc.).
- la présentation des charges et des produits dans un calcul de la marge de couverture.

La répartition des charges et des produits issus du compte de fonctionnement se fait selon les groupes par nature et se conforme à la systématique du modèle comptable harmonisé (MCH). Les contenus des groupes par nature sont décrits dans le manuel de comptabilité des collectivités publiques (2^e volume).

2.3. Structure des objets de coûts

Les tâches définies dans la loi sur la formation professionnelle (art. 53, al. 2, LFPr) sont représentées dans le calcul des coûts complets par les objets de coûts (OC) suivants:

- OC 1: préparation à la formation professionnelle initiale
- OC 2: écoles professionnelles (2.1: à plein temps; 2.2: avec formation en entreprise)
- OC 3: cours interentreprises
- OC 4: procédure de qualification au degré secondaire II;
- OC 5: écoles supérieures (5.1: à plein temps; 5.2: en cours d'emploi)
- OC 6: formation des responsables de la formation professionnelle
- OC 7: formation continue à des fins professionnelles et cours préparatoires à des examens fédéraux
- OC 8: projets et subventions en faveur de prestations particulières

2.4. Coûts d'infrastructure

Les frais d'acquisition et de mise en place de l'infrastructure sont traités et activés comme des investissements, selon les règles de la gestion d'entreprise. Ils ne figurent donc pas directement dans la comptabilité analytique.

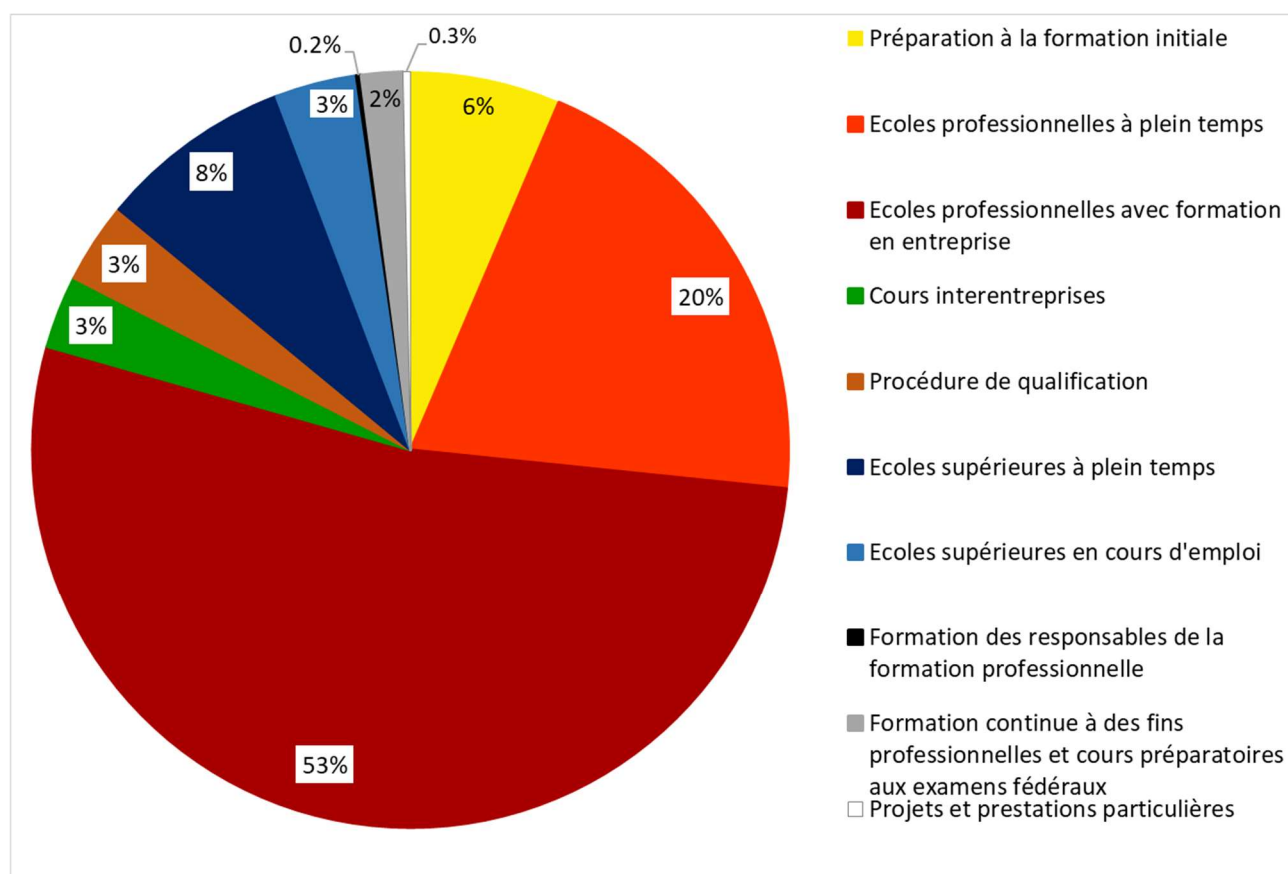
Le traitement des coûts d'infrastructure n'est pas standardisé au sein de la comptabilité publique suisse. Les cantons et les communes utilisent en effet des bases différentes (seuils d'inscription à l'actif, taux d'amortissement, décompte des loyers des immeubles du canton/de la commune, décompte des frais de maintenance, etc.). De plus, la tenue d'un compte des investissements ne se fait pas partout. Afin d'assurer une pratique homogène dans tous les cantons et communes, et donc de permettre la comparabilité des données, la comptabilité analytique de la formation professionnelle présente les coûts d'infrastructure effectifs de manière délimitée et forfaitaire, par le biais des coûts calculés. Les charges et produits de transfert ne sont pas pris en compte pour la détermination du supplément pour les frais d'infrastructure.⁴

3. Calcul des coûts complets de la formation professionnelle cantonale 2022

3.1. Répartition des coûts nets entre les objets de coût (total des cantons)

Les écoles professionnelles sont le principal objet de coûts avec une part de 73 %, suivies des écoles supérieures (12 %) et de la préparation à la formation professionnelle initiale (6 %). Ces trois objets de coûts représentent donc près de 91 % des coûts totaux nets de l'ensemble des cantons.

Les dépenses pour la formation professionnelle initiale (FPI) représentent environ 86 % des coûts nets des cantons (objets de coûts 1 à 4 et 6). Environ 14 % sont imputables à la formation professionnelle supérieure (FPS) et à la formation continue à des fins professionnelles (objets de coûts 5 et 7).



⁴ Avant le relevé de 2013, les contributions versées aux cantons et aux communes ainsi que celles perçues de ceux-ci étaient pris en compte dans le calcul du supplément pour frais d'infrastructure. La modification de la base de calcul a entraîné en 2013 une diminution extraordinaire des coûts de 164 millions de francs. Toutes les indications de la présente publication relatives à la période 2004–2012 ont été adaptées rétroactivement.

3.2. Parts des groupes de coûts dans les coûts nets (total de tous les cantons)

Les frais de personnel et les coûts de transfert sont les principaux groupes de frais en 2022, représentant respectivement env. 62 % et 34 % des coûts nets.

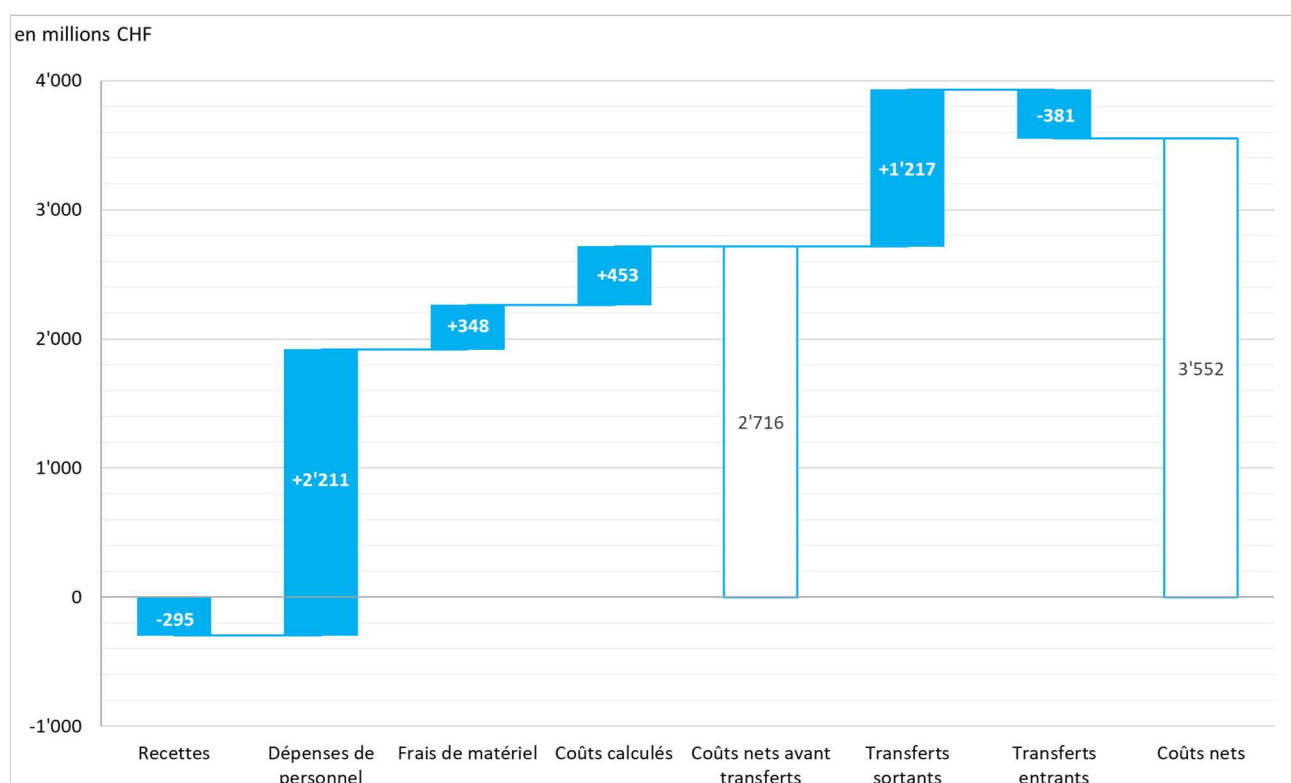
Les frais de personnel et les coûts de transfert se composent essentiellement des éléments suivants:

Frais de personnel

- salaires du corps enseignant
- salaires du personnel administratif et d'exploitation
- cotisations de l'employeur

Coûts de transfert

- Indemnités et contributions versées aux cantons et aux communes
- Indemnités et contributions versées à des tiers (entreprises privées, organisations, etc.)



3.3. Comparaison avec l'année précédente

Par rapport à l'année précédente, les principales évolutions des coûts sont les suivantes:

- Ecoles professionnelles: Augmentation du nombre de classes et de leçons, adaptation des salaires, effets spéciaux et mesures de numérisation dans certains cantons ainsi que renchérissement ;
- Organisation d'examens: Poursuite de la normalisation en 2022 après le déclin lié à la pandémie de Corona en 2020 et 2021 et des taux horaires des experts plus élevés dans certains cantons ainsi que renchérissement;
- Divers effets spéciaux cantonaux ;



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR

Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

4. PRESENTATION DETAILLEE DES CHIFFRES



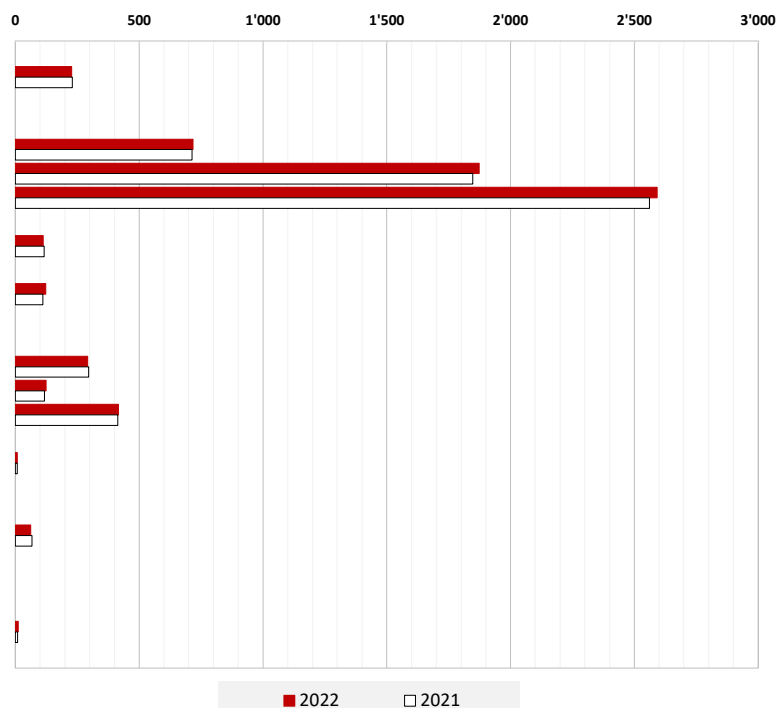
4.1. Coûts nets

Total des coûts nets par objet de coûts

Comparaison avec l'année précédente

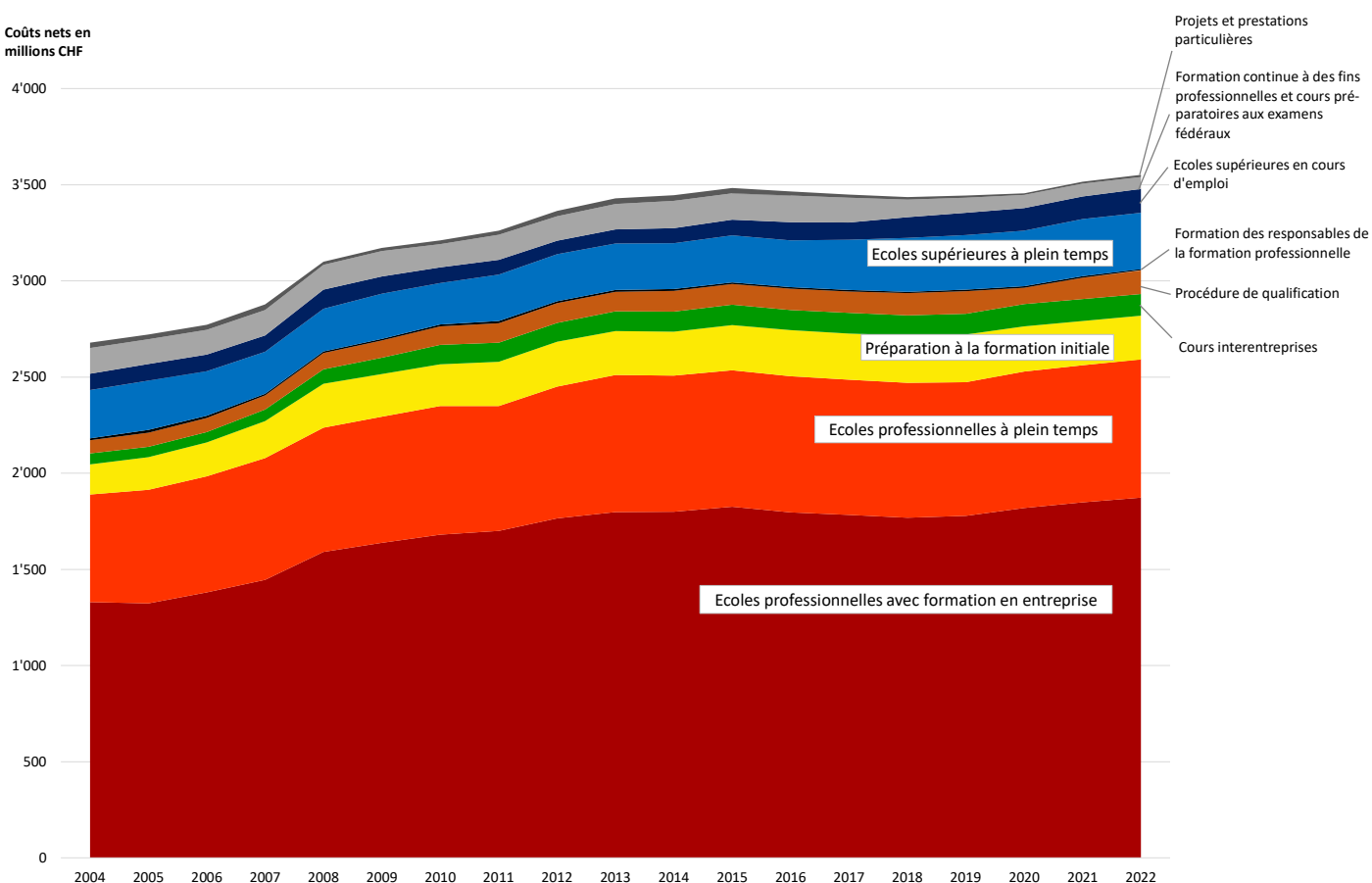
(en millions CHF)

Objets de coûts	2022	2021	Δ abs.	Δ %
Préparation à la formation initiale	227.9	229.6	-1.7	-1%
Ecoles professionnelles à plein temps	717.9	713.2	+4.6	+1%
formation en entreprise	1'873.5	1'847.7	+25.8	+1%
Total	2'591.4	2'561.0	+30.4	+1%
Cours interentreprises	112.1	115.7	-3.6	-3%
Procédure de qualification	122.9	111.1	+11.8	+11%
Ecoles supérieures à plein temps	292.7	296.6	-4.0	-1%
en cours d'emploi	123.8	117.7	+6.1	+5%
Total	416.5	414.3	+2.1	+1%
Formation des responsables de la formation professionnelle	7.2	7.3	-0.1	-1%
Formation continue à des fins professionnelles et cours préparatoires aux examens fédéraux	62.8	67.2	-4.4	-7%
Projets et prestations particulières	11.4	9.5	+1.9	+20%
Total	3'552.1	3'515.5	+36.6	+1%



Evolution depuis 2004

Coûts nets en millions CHF



4.1. Coûts nets

Calculs des contributions à la couverture

(en millions CHF)

Exercice comptable 2022

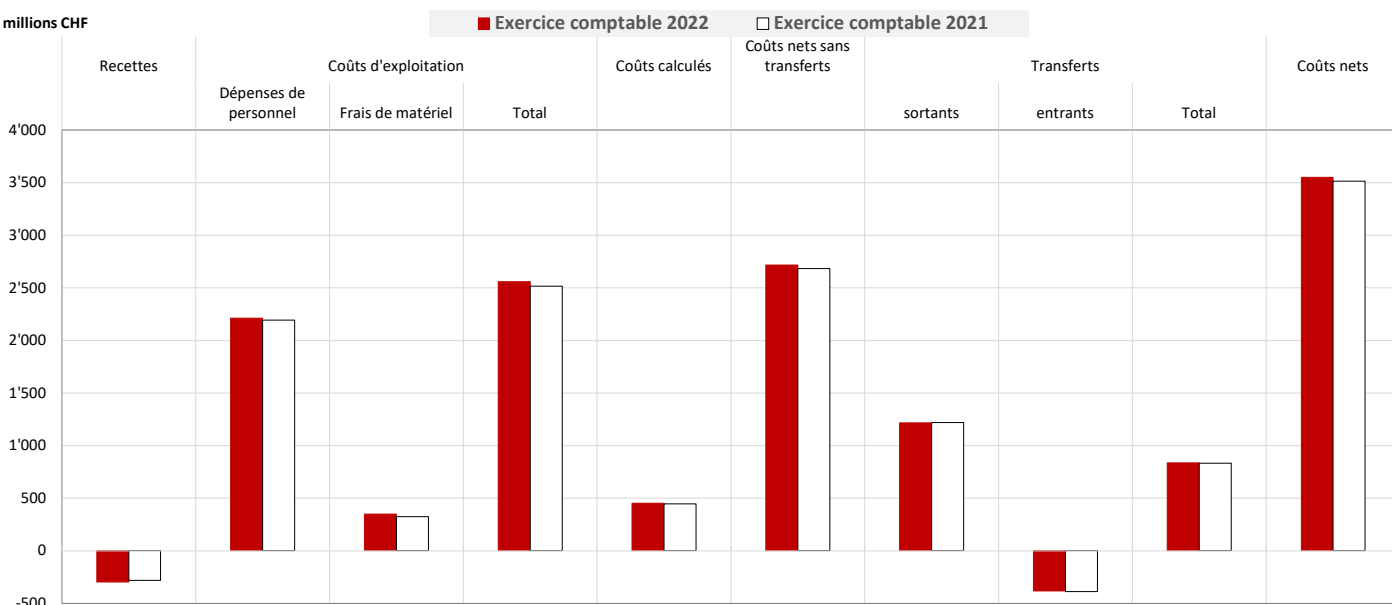
Objets de coûts	Recettes	Coûts d'exploitation			Coûts calculés	Coûts nets ("résultat") avant transferts	sortants	Transferts		Coûts nets ("résultat")
		Dépenses de personnel	Frais de matériel	total				entrants	total	
Préparation à la formation initiale	-16.8	192.8	15.5	208.4	38.3	229.9	36.0	-37.9	-1.9	227.9
Ecoles professionnelles										
à plein temps	-27.9	538.7	43.3	582.0	110.8	665.0	88.8	-35.9	52.9	717.9
formation en entreprise	-87.6	1'169.9	153.4	1'323.3	247.1	1'482.9	591.9	-201.2	390.7	1'873.5
Total	-115.5	1'708.6	196.8	1'905.3	358.0	2'147.8	680.7	-237.1	443.6	2'591.4
Cours interentreprises	-15.5	15.5	4.6	20.0	0.9	5.4	123.0	-16.3	106.6	112.1
Procédure de qualification	-15.0	36.5	70.9	107.5	18.5	111.0	27.9	-16.0	11.9	122.9
Ecoles supérieures										
à plein temps	-29.3	122.0	18.0	140.0	22.1	132.8	207.1	-47.3	159.9	292.7
en cours d'emploi	-20.6	42.2	12.0	54.3	6.7	40.4	95.5	-12.1	83.4	123.8
Total	-49.9	164.2	30.0	194.2	28.9	173.2	302.6	-59.3	243.3	416.5
Formation des responsables de la formation professionnelle	-1.6	5.7	1.5	7.1	1.1	6.7	1.0	-0.6	0.5	7.2
Formation continue à des fins prof. et cours préparat. aux examens fédéraux	-80.3	79.6	25.6	105.2	5.0	29.9	39.9	-7.1	32.8	62.8
Projets et prestations particulières	-0.5	7.8	2.9	10.8	2.0	12.3	5.5	-6.4	-0.9	11.4
Total	-295.1	2'210.7	347.9	2'558.6	452.7	2'716.2	1'216.5	-380.7	835.9	3'552.1

Exercice comptable 2021

Objets de coûts	Recettes	Coûts d'exploitation			Coûts calculés	Coûts nets ("résultat") avant transferts	sortants	Transferts		Coûts nets ("résultat")
		Dépenses de personnel	Frais de matériel	total				entrants	total	
Préparation à la formation initiale	-15.4	196.9	13.8	210.7	39.1	234.3	35.3	-40.1	-4.8	229.6
Ecoles professionnelles										
à plein temps	-25.7	541.5	41.3	582.9	111.4	668.6	82.3	-37.7	44.6	713.2
formation en entreprise	-80.5	1'153.5	137.9	1'291.3	242.2	1'453.0	599.7	-205.0	394.7	1'847.7
Total	-106.2	1'695.0	179.2	1'874.2	353.6	2'121.6	682.0	-242.7	439.3	2'561.0
Cours interentreprises	-12.9	15.9	4.9	20.8	1.6	9.5	122.8	-16.7	106.2	115.7
Procédure de qualification	-14.4	33.8	65.7	99.5	17.0	102.0	24.2	-15.1	9.0	111.1
Ecoles supérieures										
à plein temps	-29.2	120.6	17.9	138.5	21.9	131.2	213.6	-48.2	165.4	296.6
en cours d'emploi	-20.6	38.8	11.7	50.5	6.0	35.9	93.2	-11.4	81.8	117.7
Total	-49.8	159.4	29.7	189.0	27.9	167.1	306.8	-59.6	247.2	414.3
Formation des responsables de la formation professionnelle	-1.5	5.6	1.4	6.9	1.1	6.5	1.3	-0.6	0.7	7.3
Formation continue à des fins prof. et cours préparat. aux examens fédéraux	-78.8	80.8	24.8	105.6	5.3	32.1	43.4	-8.3	35.1	67.2
Projets et prestations particulières	-0.3	6.1	3.0	9.1	1.8	10.6	5.2	-6.3	-1.1	9.5
Total	-279.3	2'193.6	322.3	2'515.9	447.3	2'683.9	1'221.0	-389.4	831.6	3'515.5

Groupes de coûts en comparaison avec l'année précédente

en millions CHF

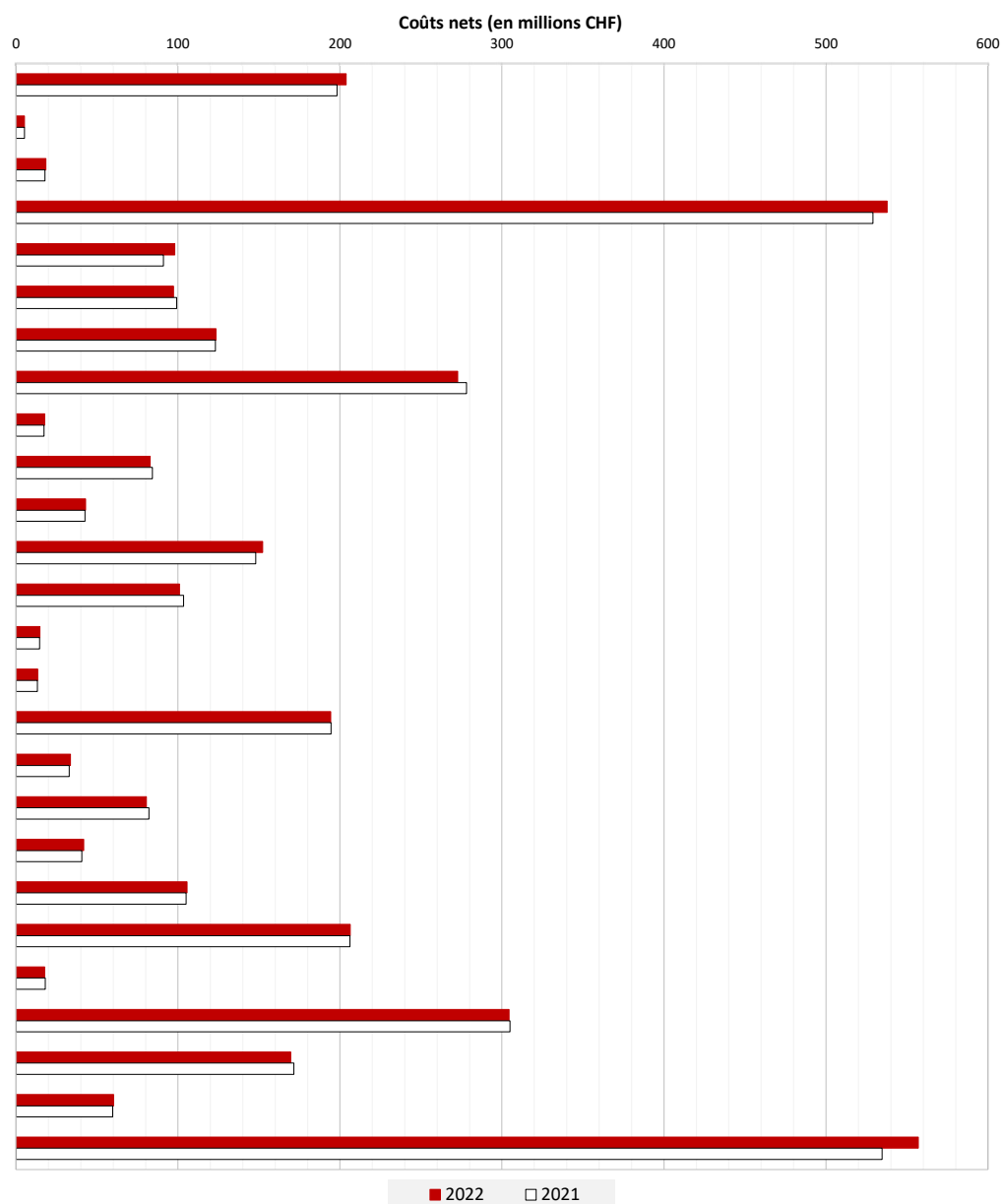


4.1. Coûts nets

Total des coûts nets par canton

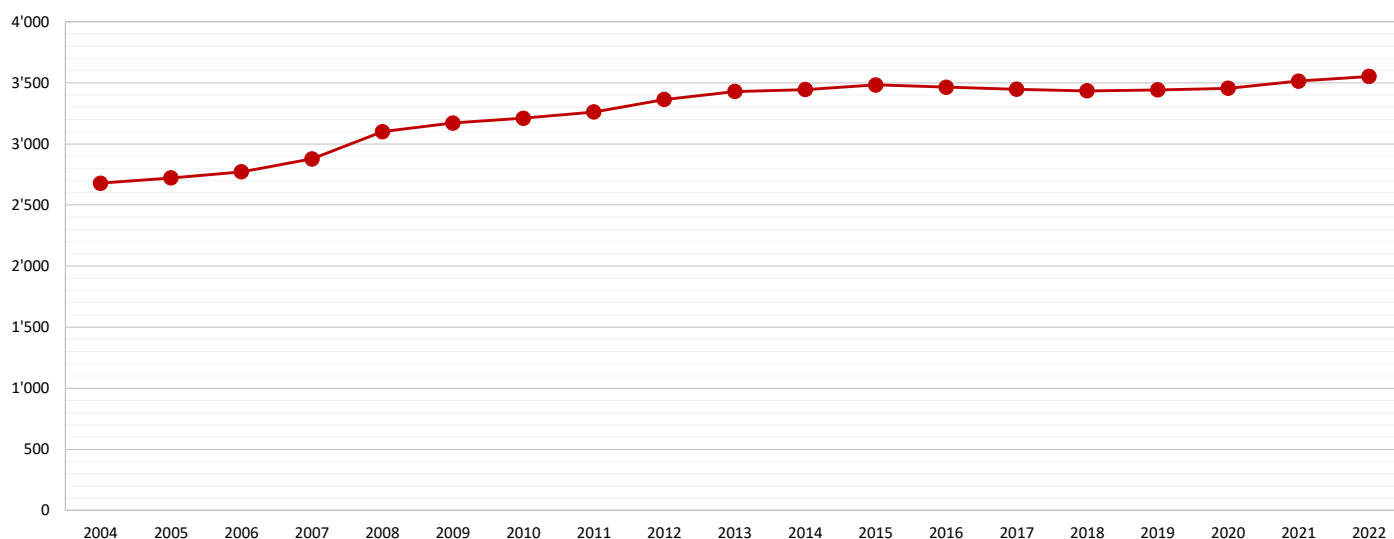
(en millions CHF)

Canton	2022	2021	Δ abs.	Δ %
AG	203.7	198.2	+5.5	+3%
AI	5.2	5.3	-0.1	-2%
AR	18.5	17.9	+0.6	+3%
BE	537.6	529.1	+8.5	+2%
BL	97.9	91.0	+6.9	+8%
BS	97.2	99.1	-1.9	-2%
FR	123.5	123.1	+0.4	+0%
GE	272.6	278.1	-5.5	-2%
GL	17.7	17.2	+0.5	+3%
GR	82.8	84.2	-1.4	-2%
JU	43.1	42.6	+0.4	+1%
LU	152.2	148.0	+4.2	+3%
NE	101.0	103.4	-2.3	-2%
NW	14.8	14.6	+0.2	+2%
OW	13.3	13.1	+0.2	+2%
SG	194.1	194.4	-0.2	-0%
SH	33.6	33.0	+0.6	+2%
SO	80.4	82.2	-1.8	-2%
SZ	41.8	40.6	+1.2	+3%
TG	105.7	105.1	+0.6	+1%
TI	206.4	206.1	+0.3	+0%
UR	17.7	18.1	-0.4	-2%
VD	304.3	305.1	-0.7	-0%
VS	169.6	171.6	-2.0	-1%
ZG	60.2	59.7	+0.5	+1%
ZH	557.0	534.7	+22.3	+4%
CH	3'552.1	3'515.5	+36.6	+1%



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

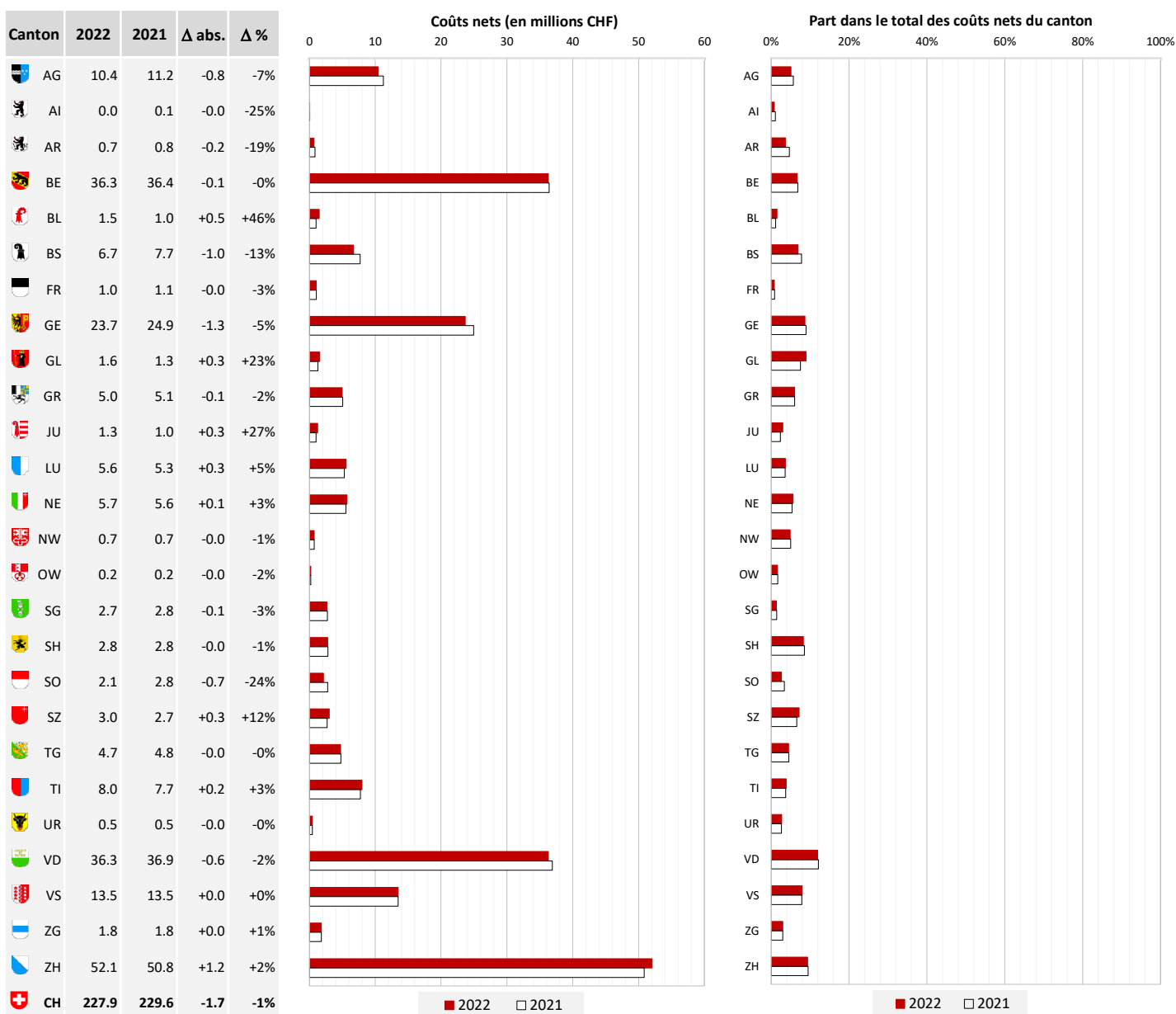
en millions CHF



4.1. Coûts nets

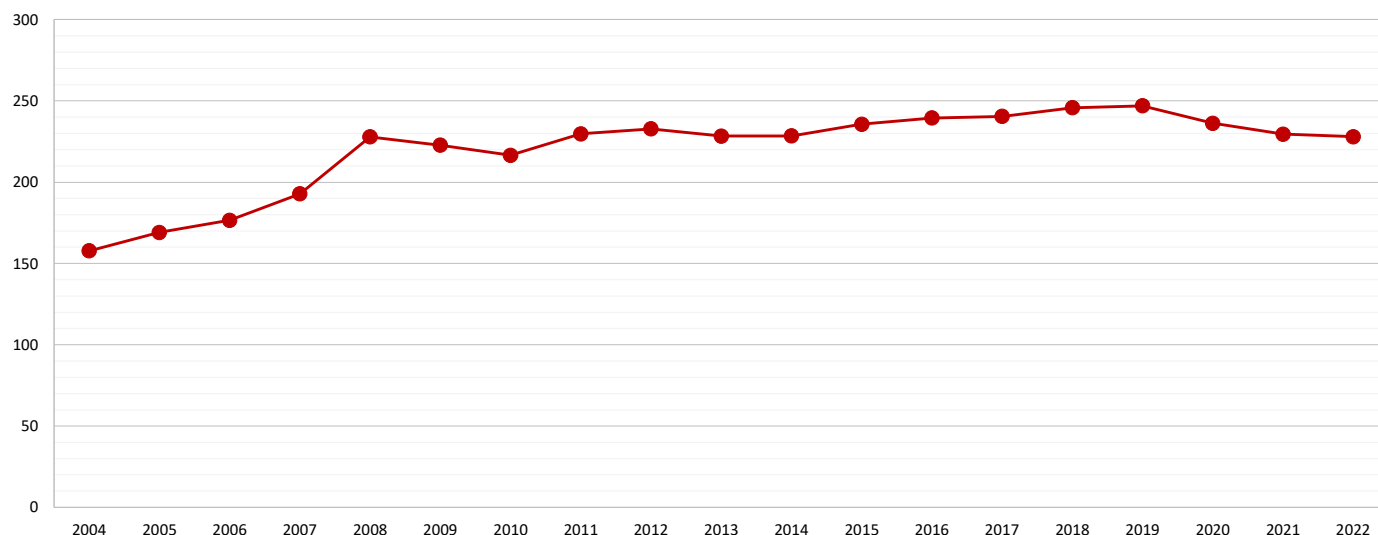
OC 1.0: Coûts nets de la préparation à la formation professionnelle initiale

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

en millions CHF



4.1. Coûts nets

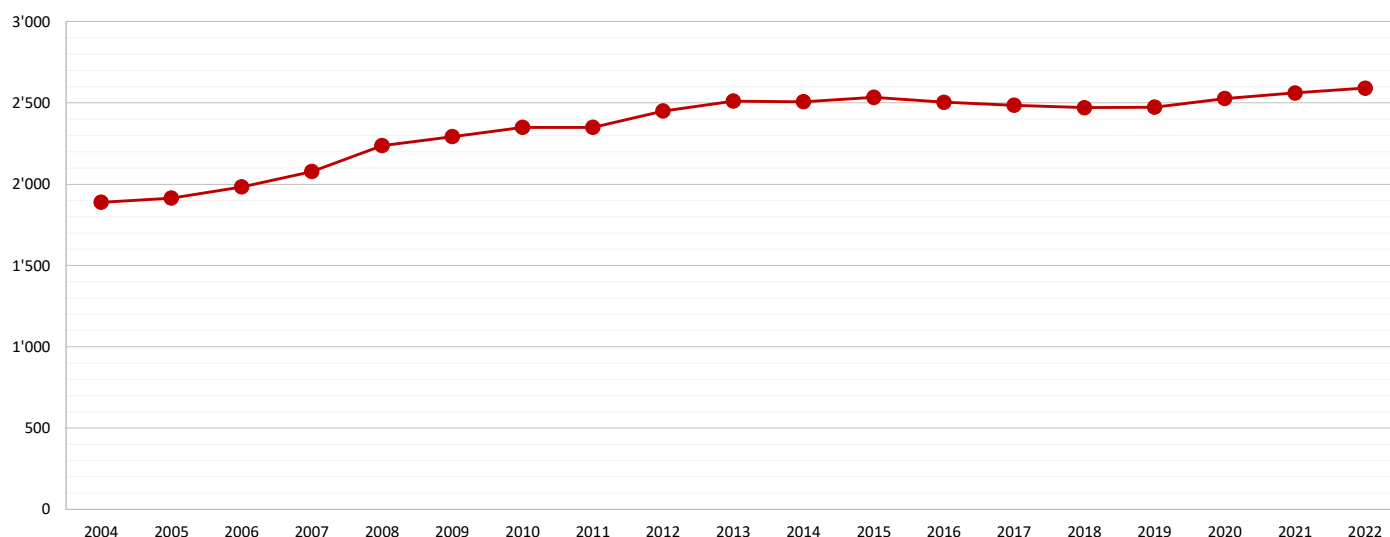
OC 2.0: Total des coûts nets des écoles professionnelles

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

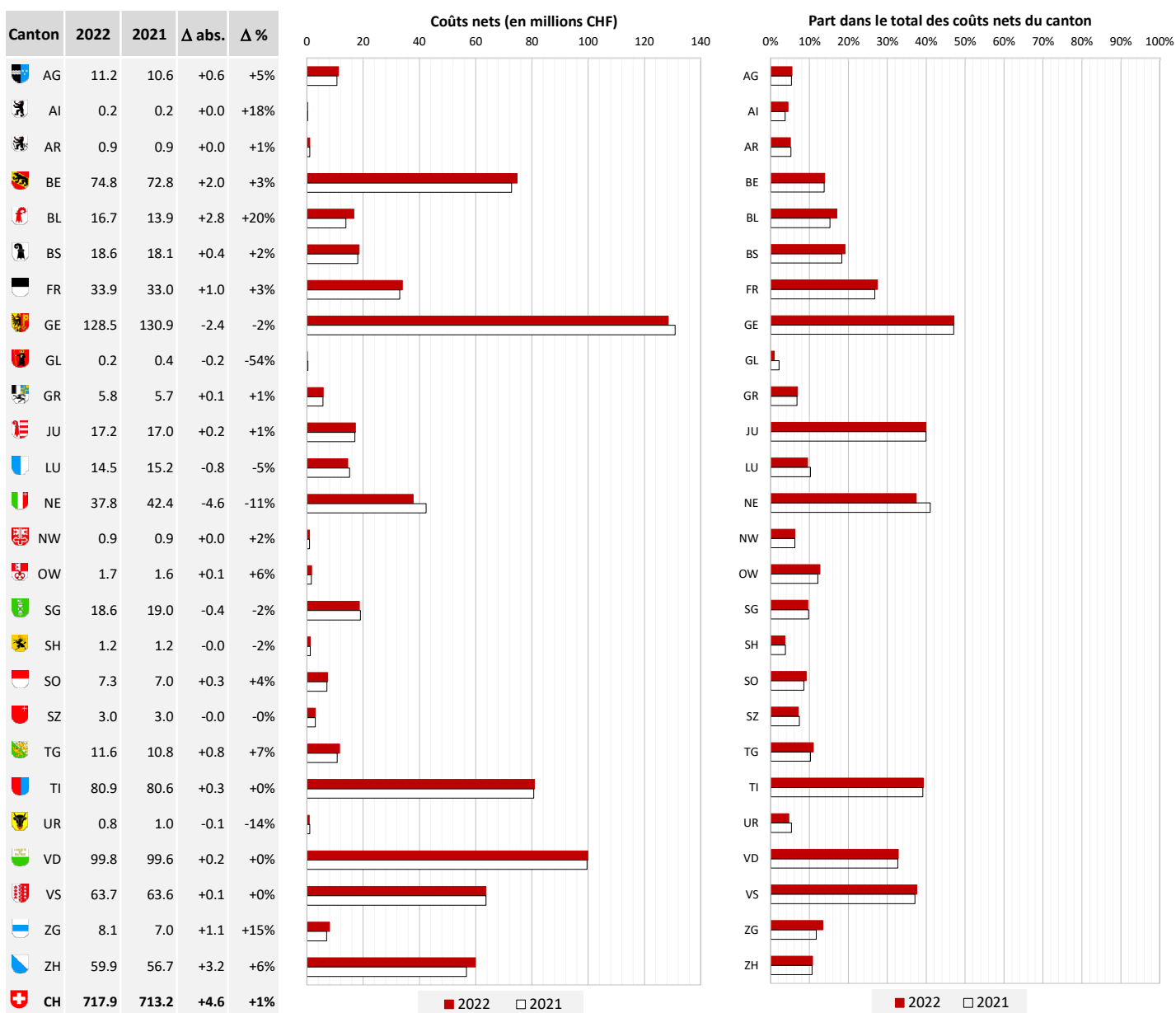
en millions CHF



4.1. Coûts nets

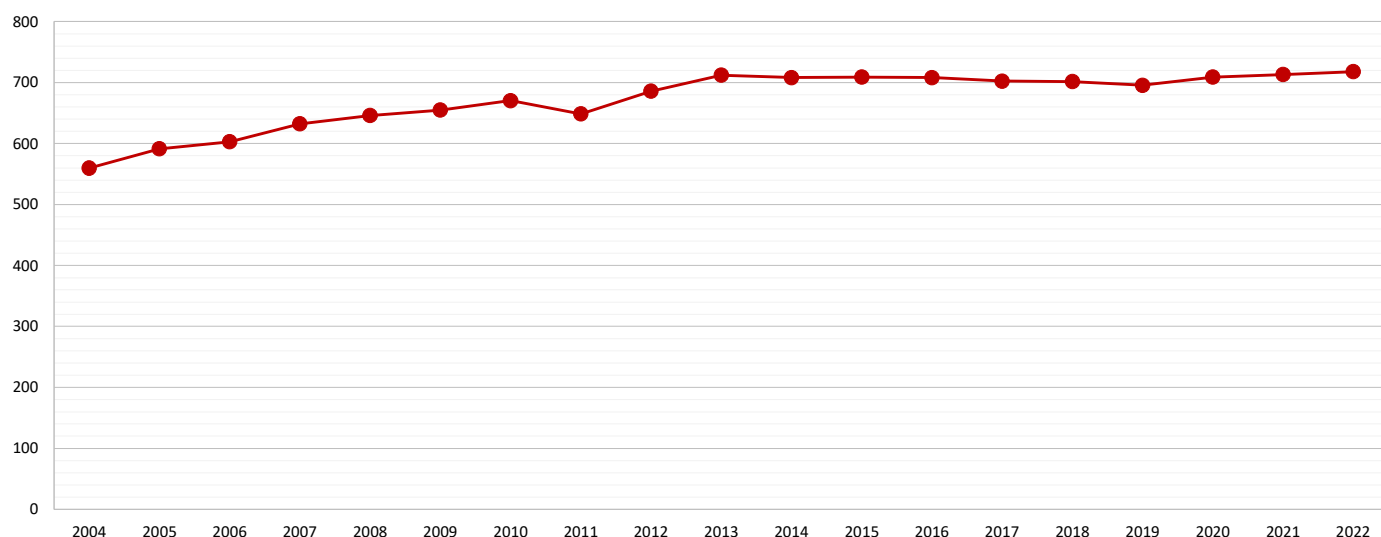
OC 2.1: Coûts nets des écoles professionnelles à plein temps

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

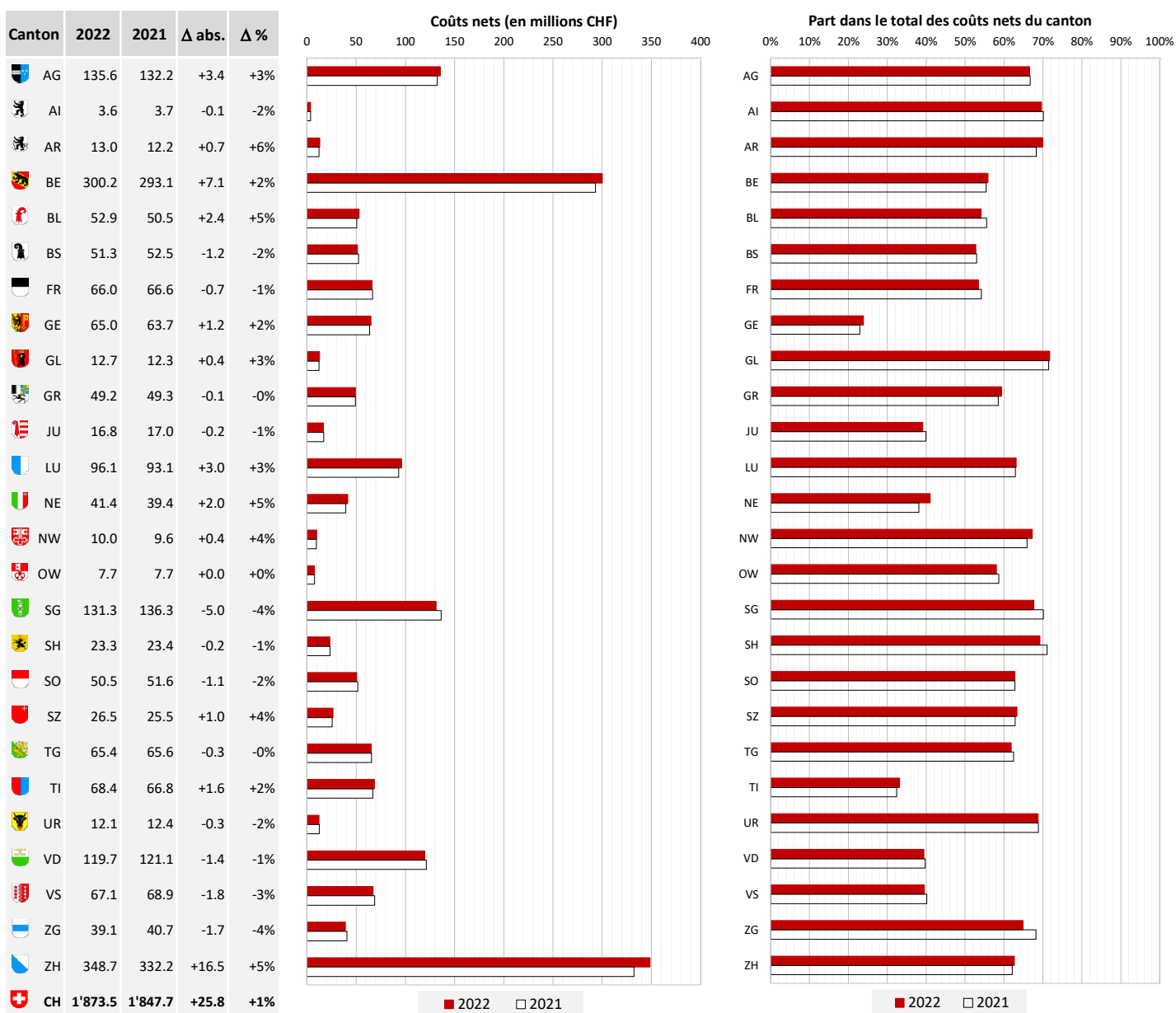
en millions CHF



4.1. Coûts nets

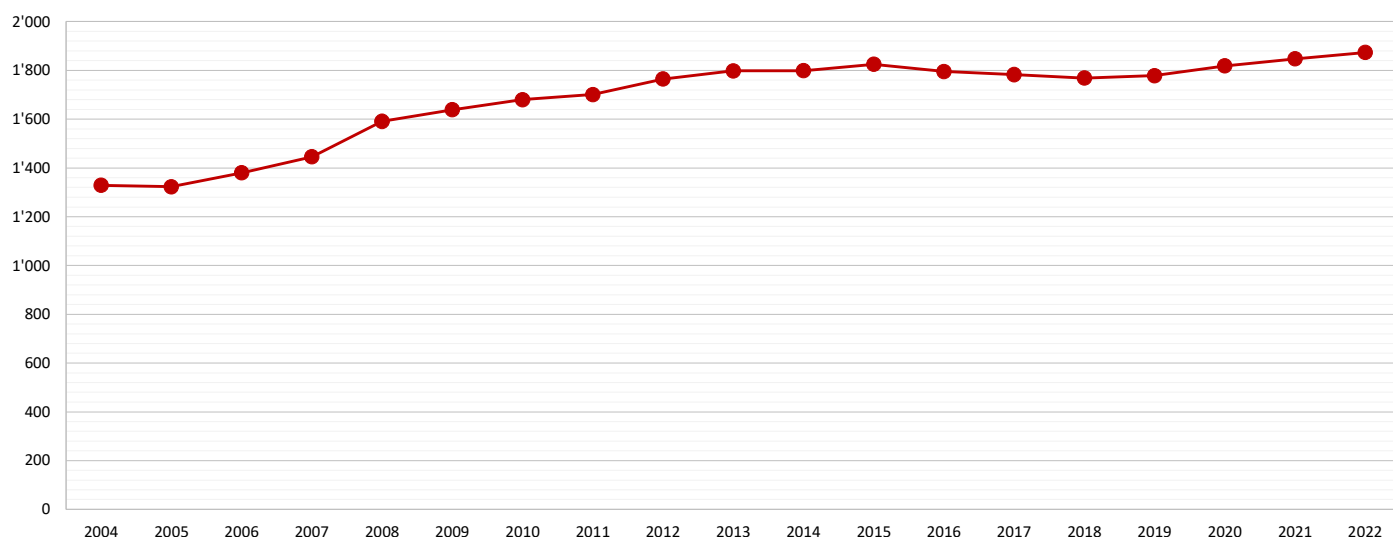
OC 2.2: Coûts nets des écoles professionnelles avec formation en entreprise

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

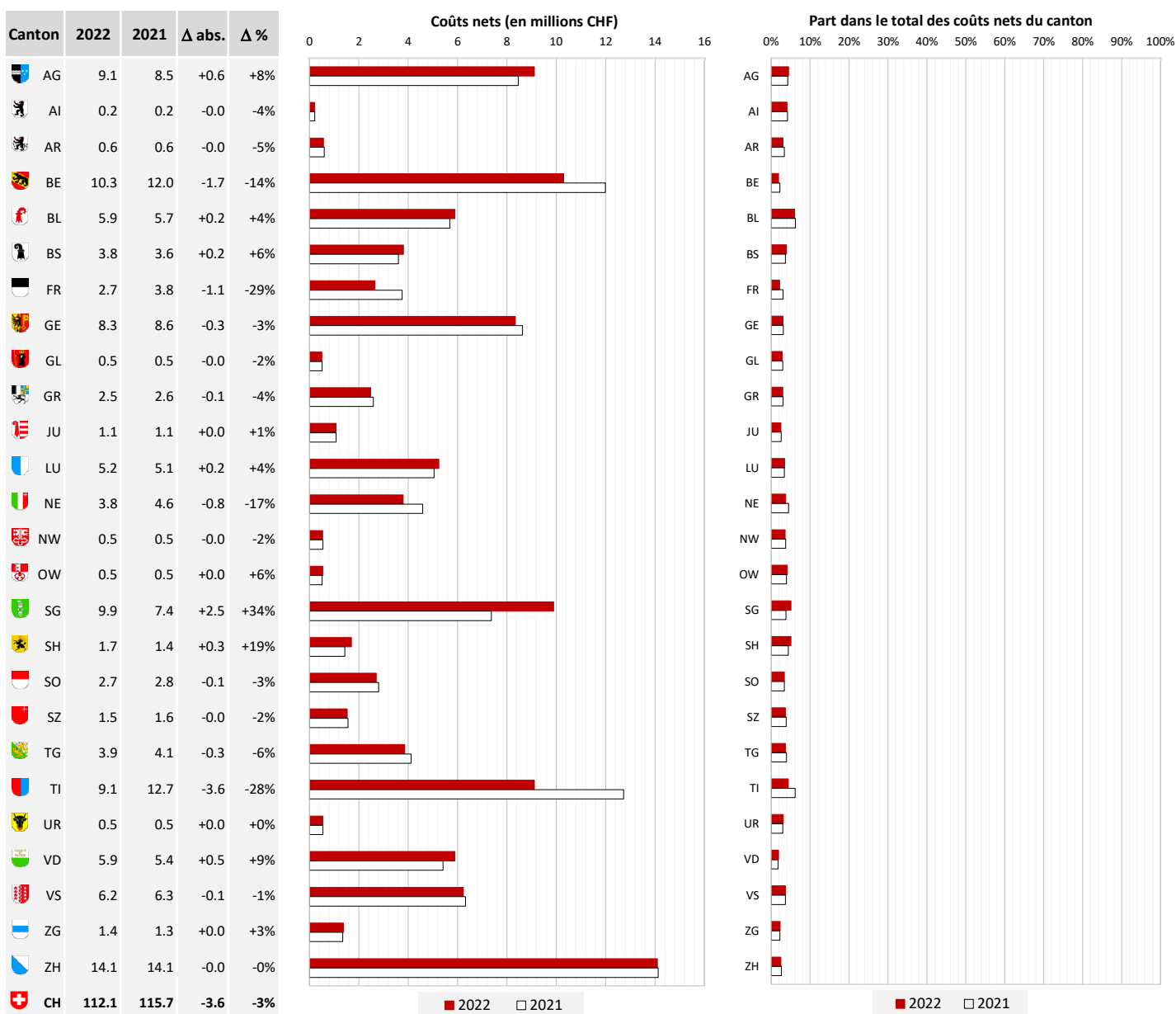
en millions CHF



4.1. Coûts nets

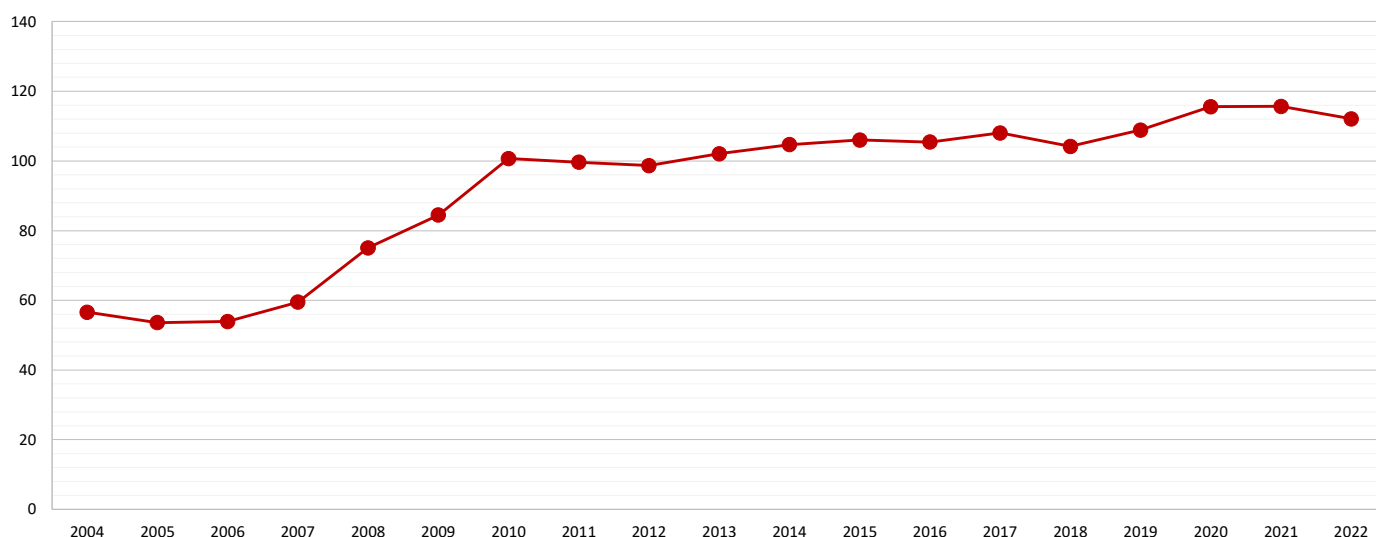
OC 3.0: Coûts nets des cours interentreprises

(en millions CHF)



en millions CHF

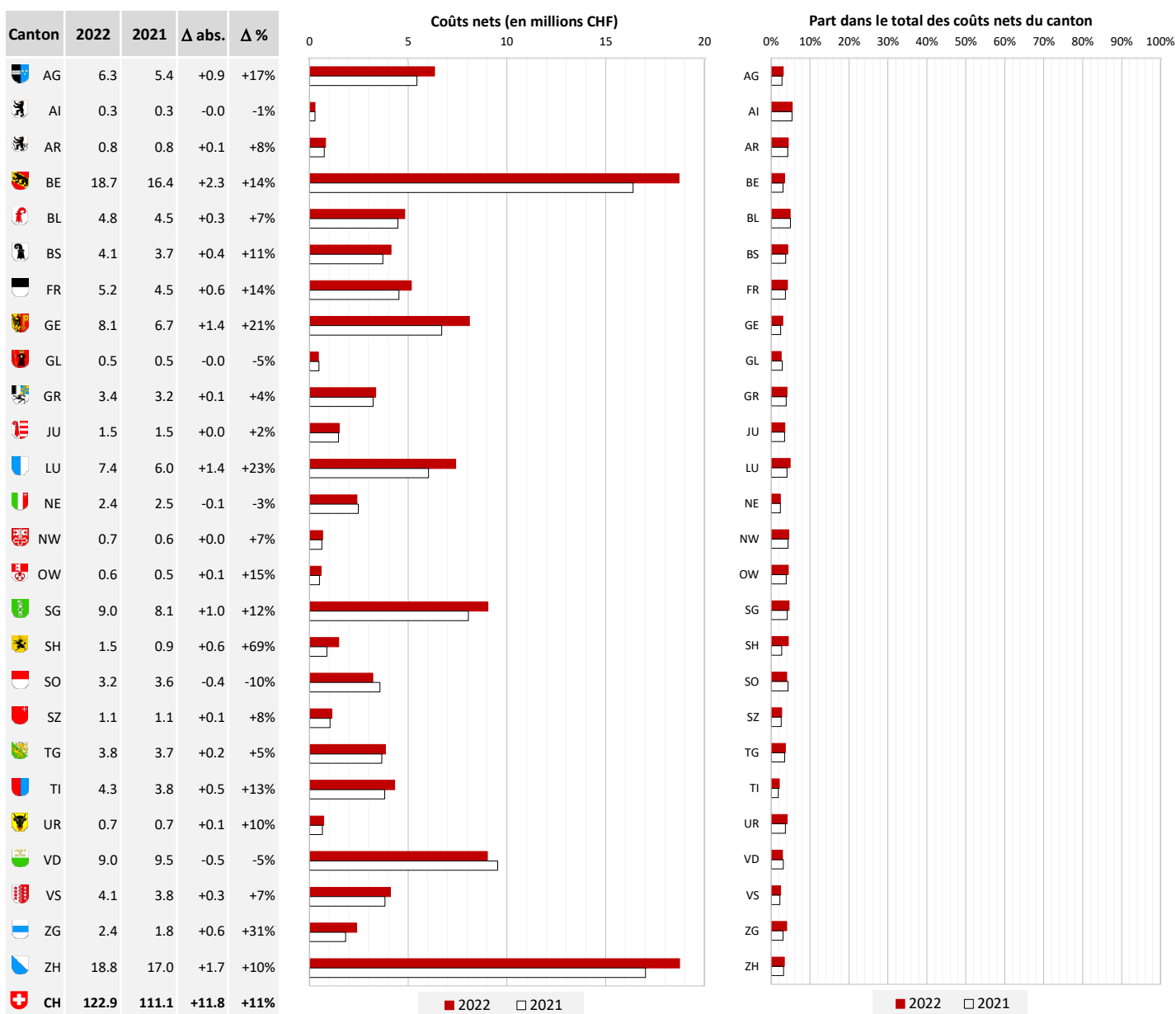
Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse



4.1. Coûts nets

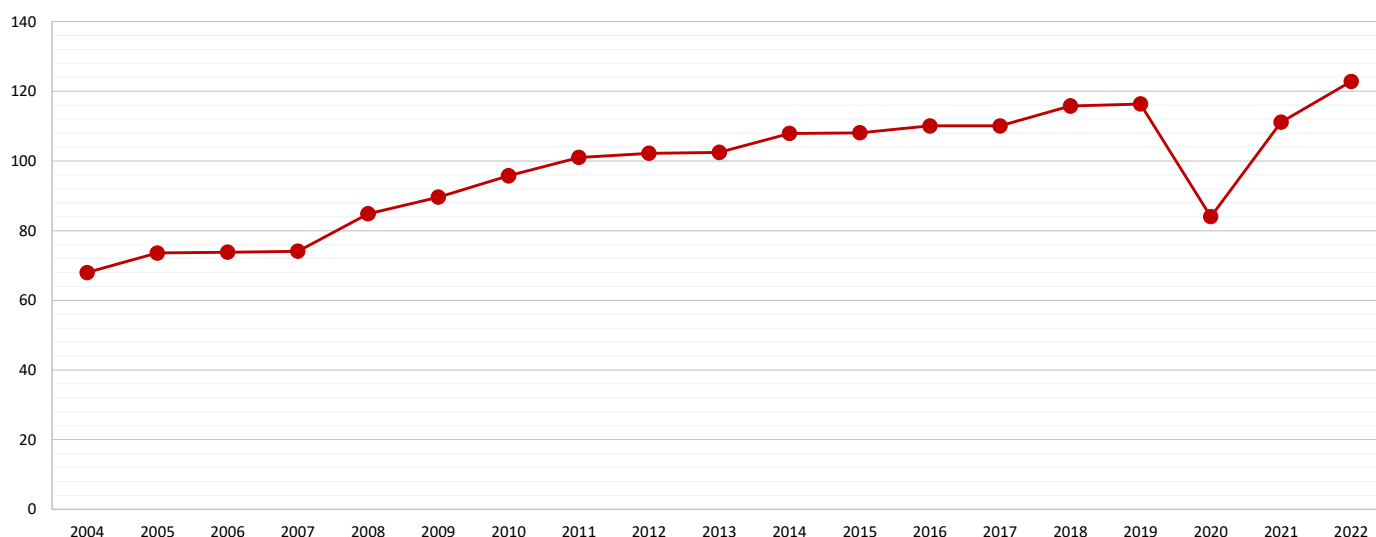
OC 4.0: Coûts nets des procédures de qualification

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

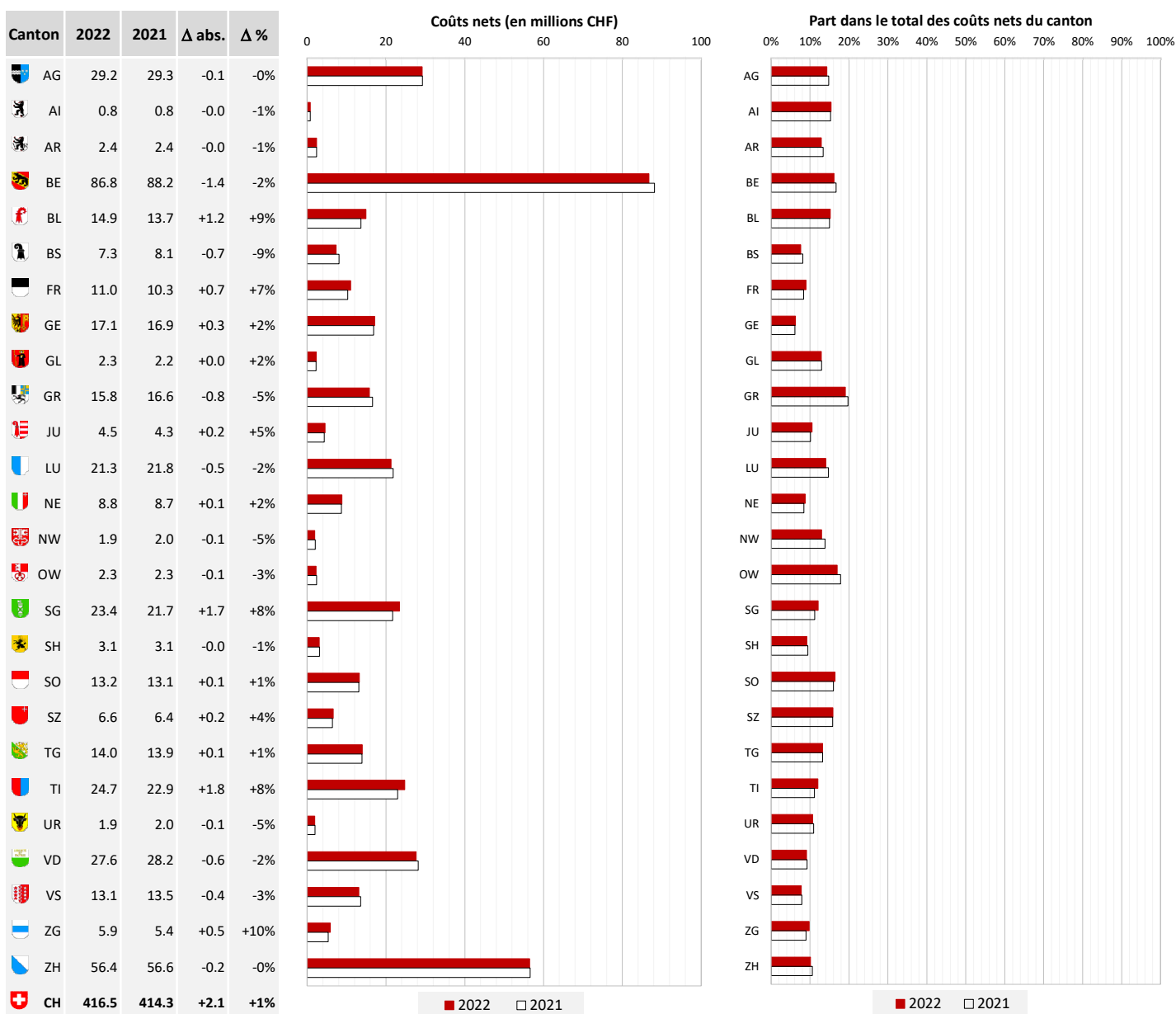
en millions CHF



4.1. Coûts nets

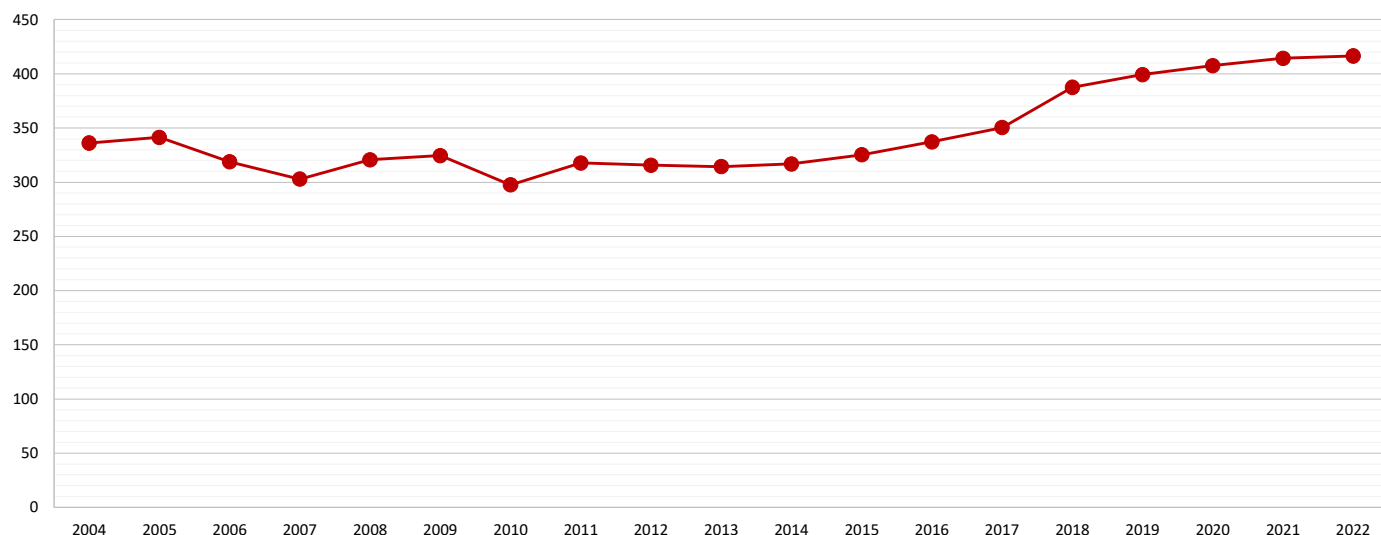
OC 5.0: Total des coûts nets des écoles supérieures

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

en millions CHF



4.1. Coûts nets

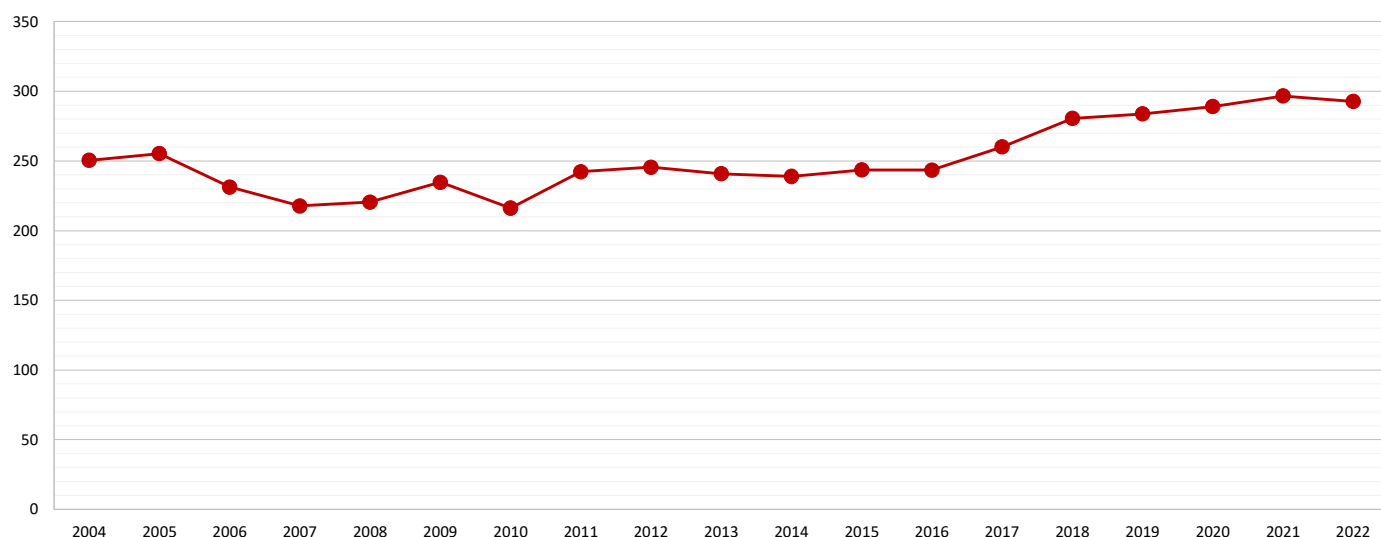
OC 5.1: Coûts nets des écoles supérieures à plein temps

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

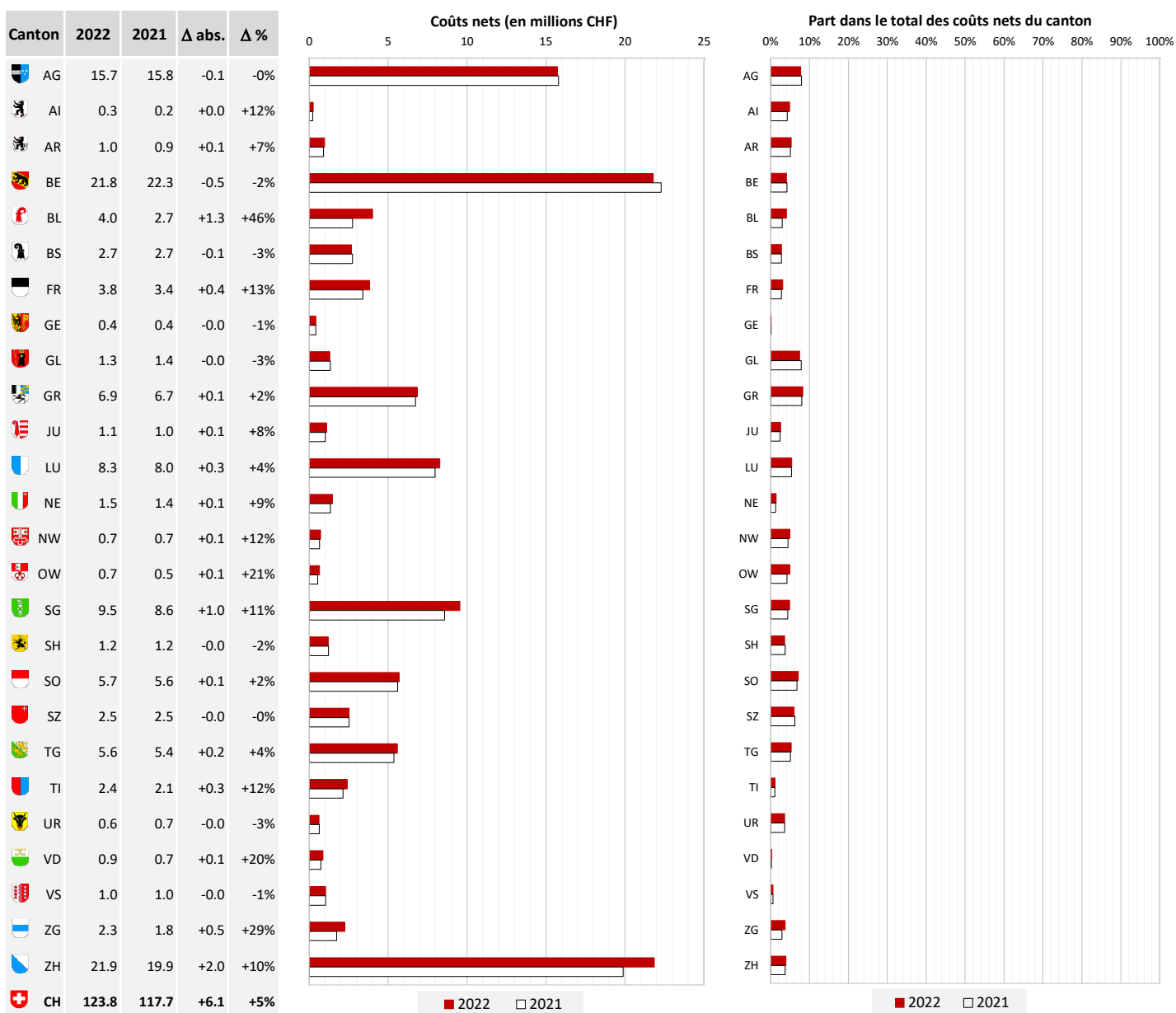
en millions CHF



4.1. Coûts nets

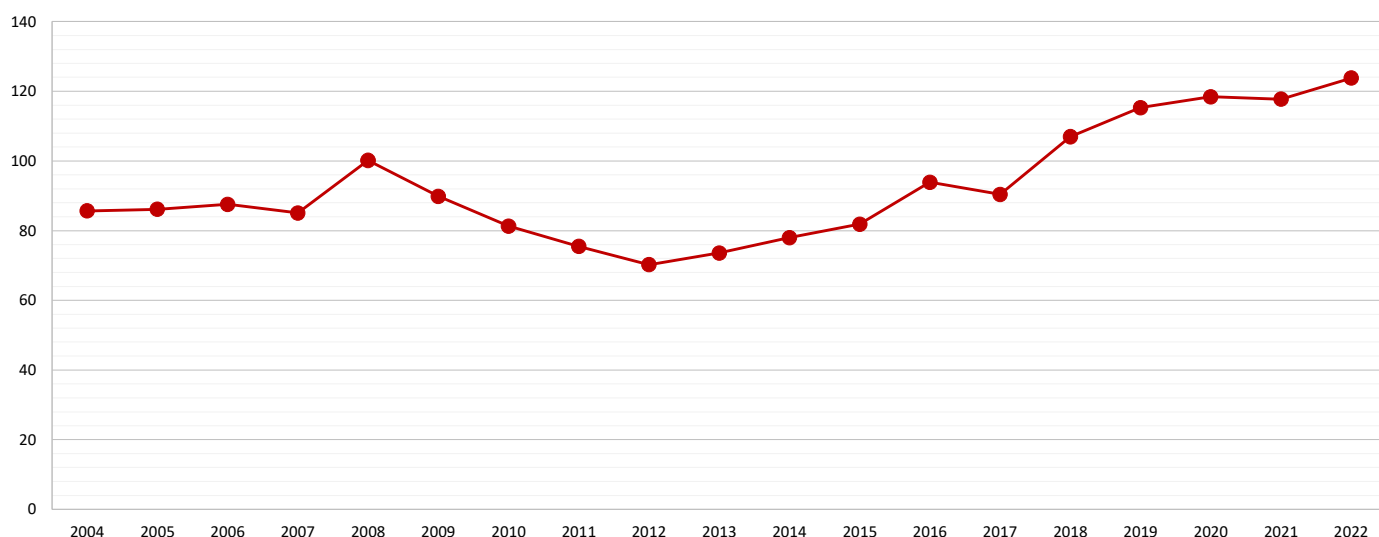
OC 5.2: Coûts nets des écoles supérieures en cours d'emploi

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

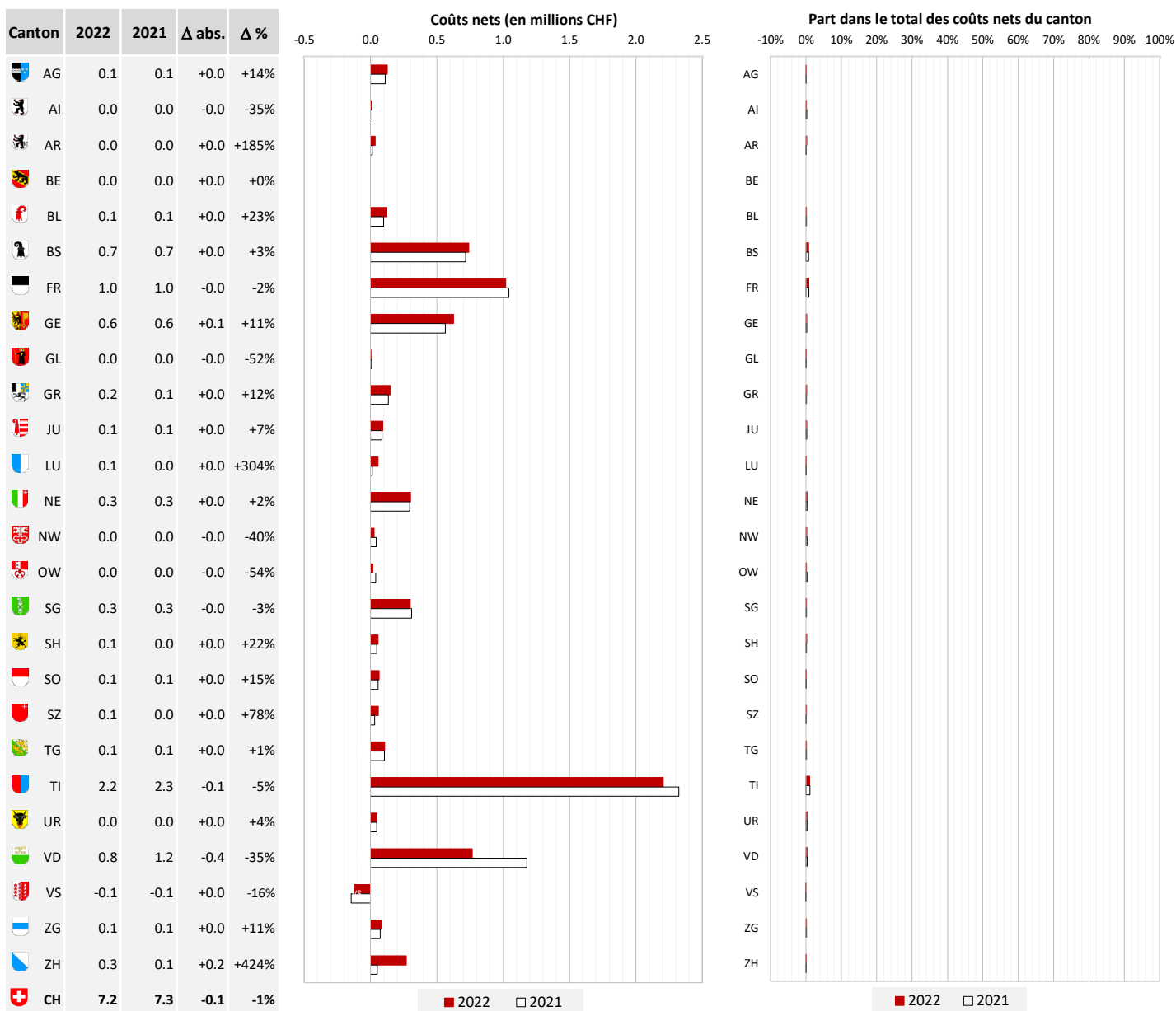
en millions CHF



4.1. Coûts nets

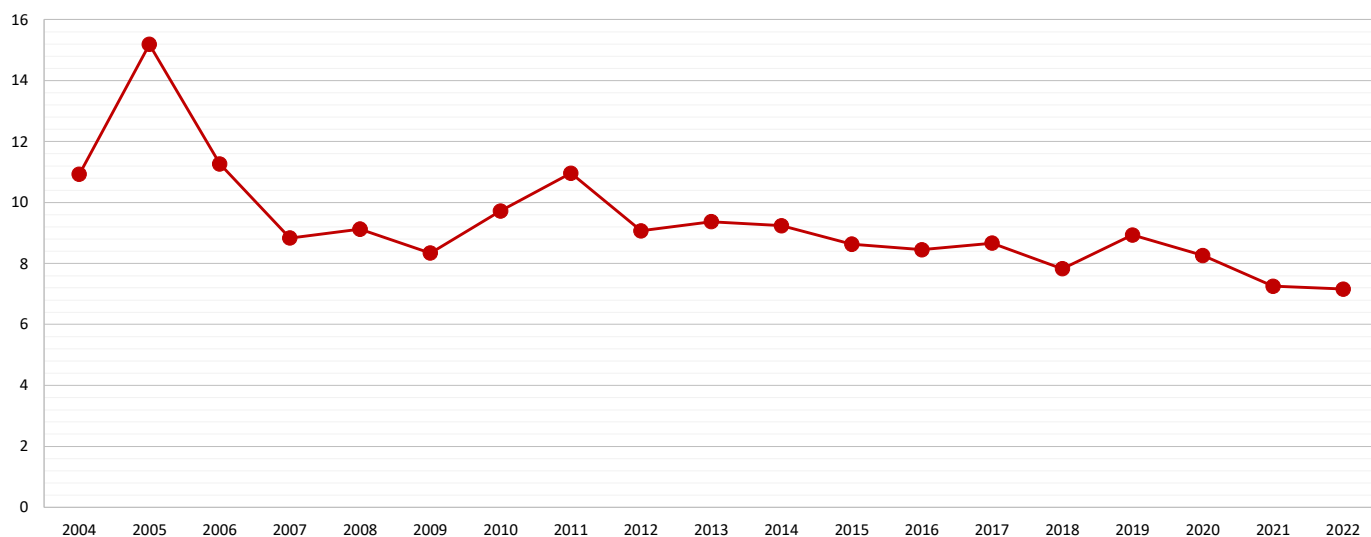
OC 6.0: Coûts nets de la formation des responsables de la formation professionnelle

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

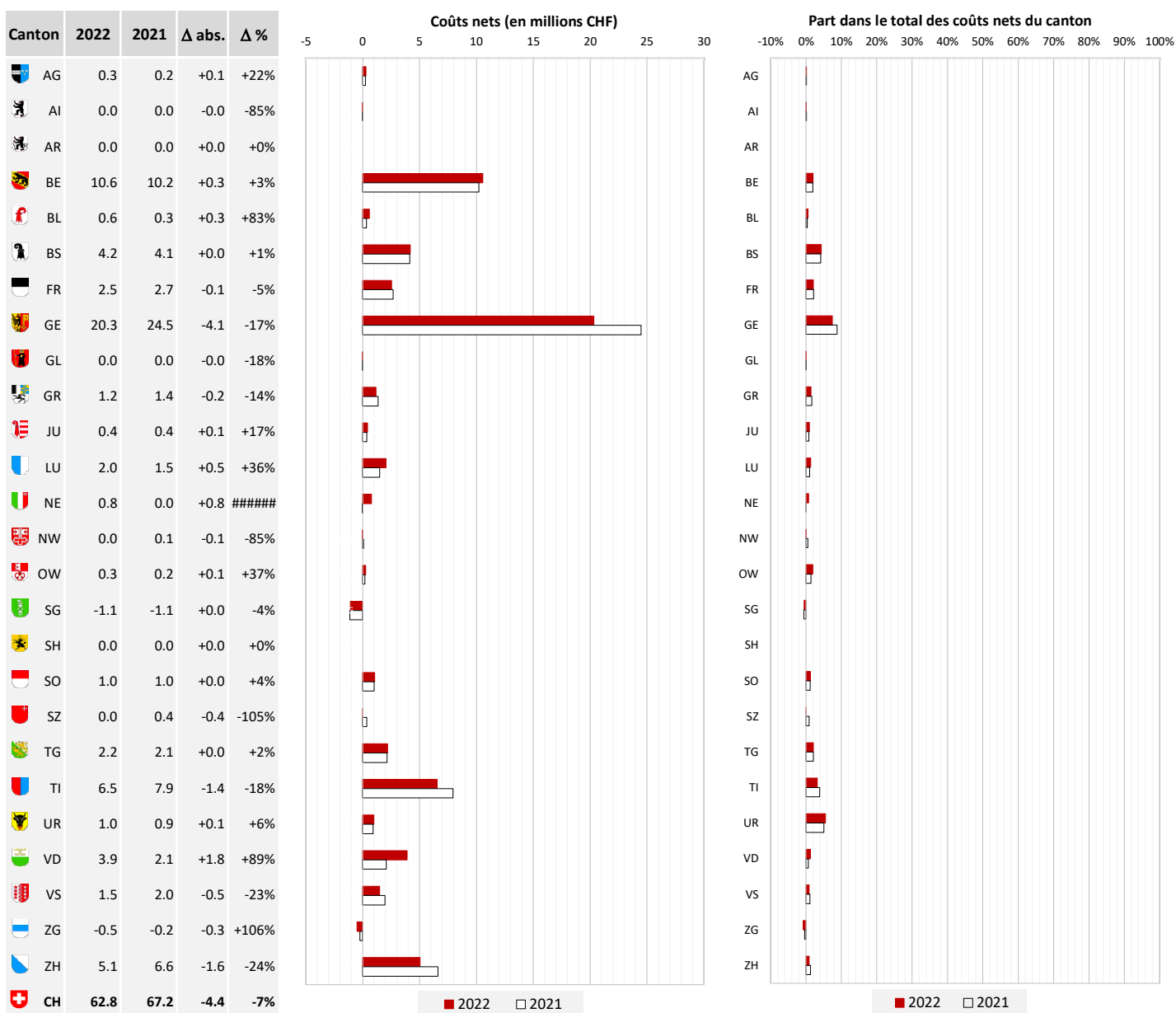
en millions CHF



4.1. Coûts nets

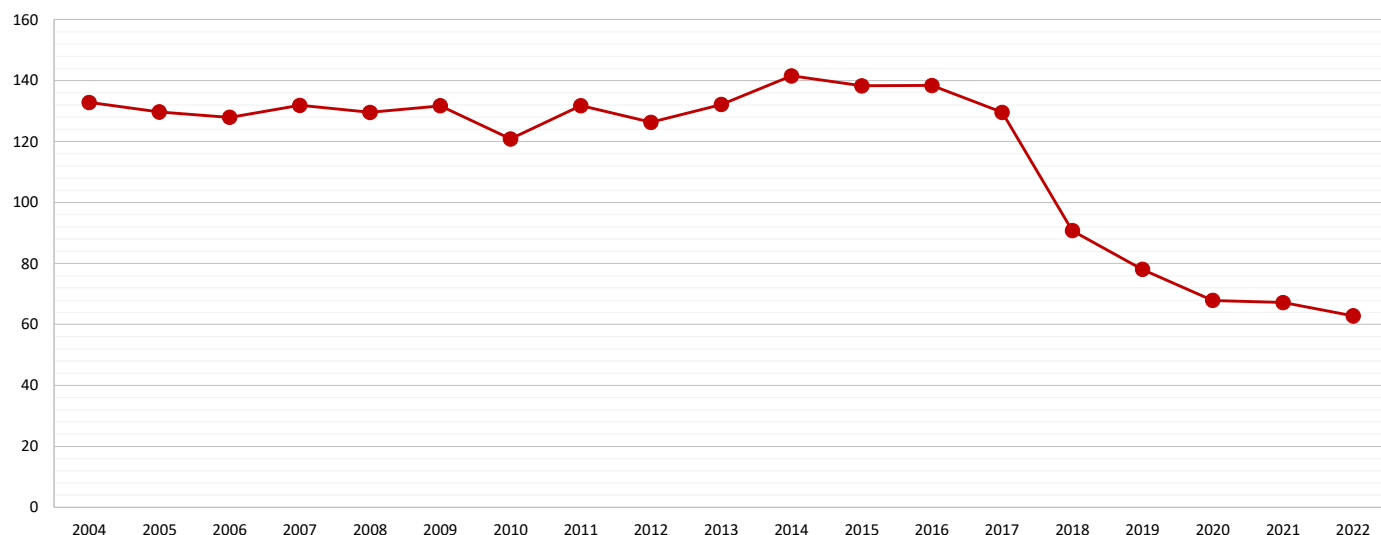
OC 7.0: Coûts nets de la formation continue à des fins professionnelles et cours préparatoires aux examens fédéraux

(en millions CHF)



Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

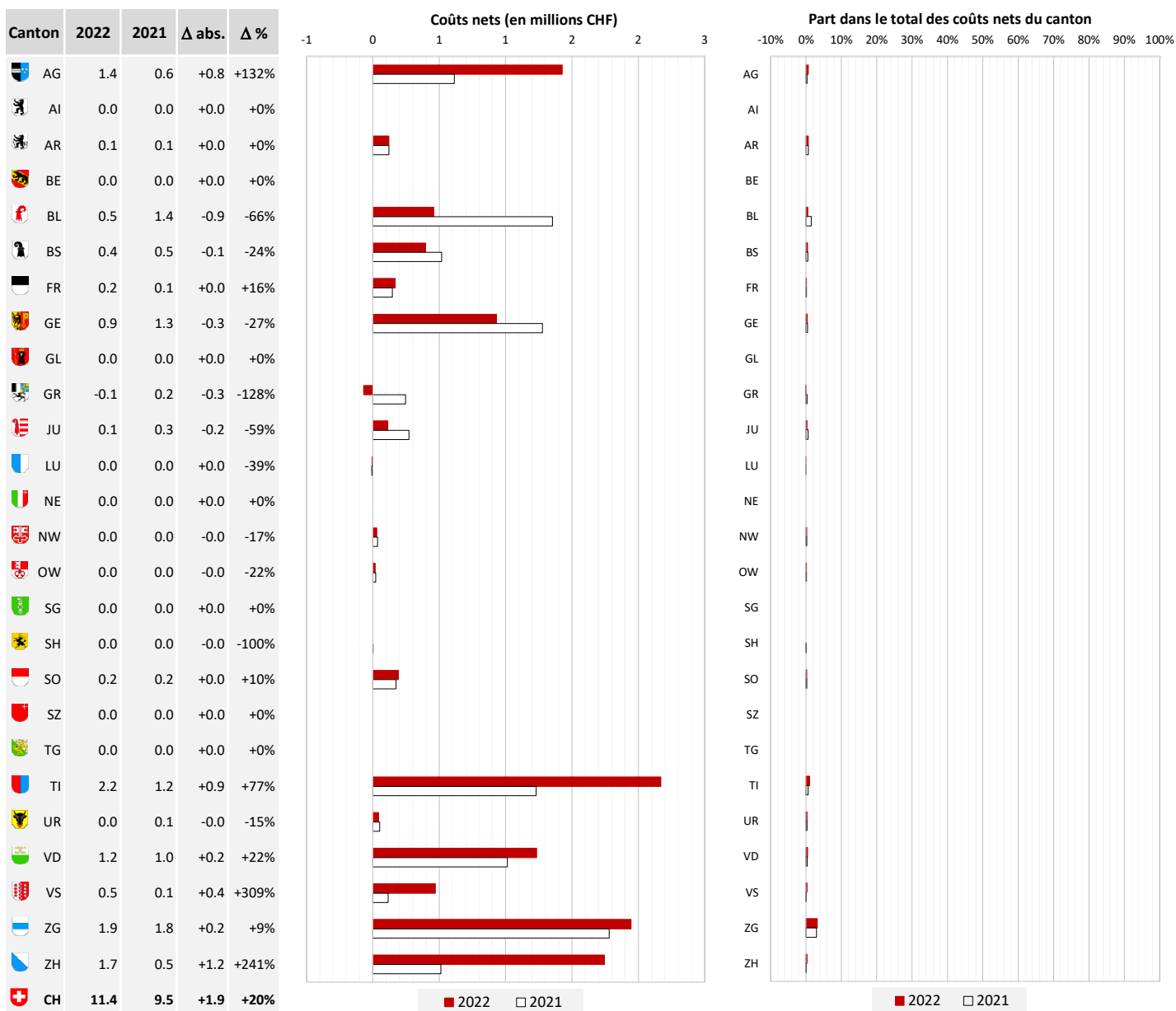
en millions CHF



4.1. Coûts nets

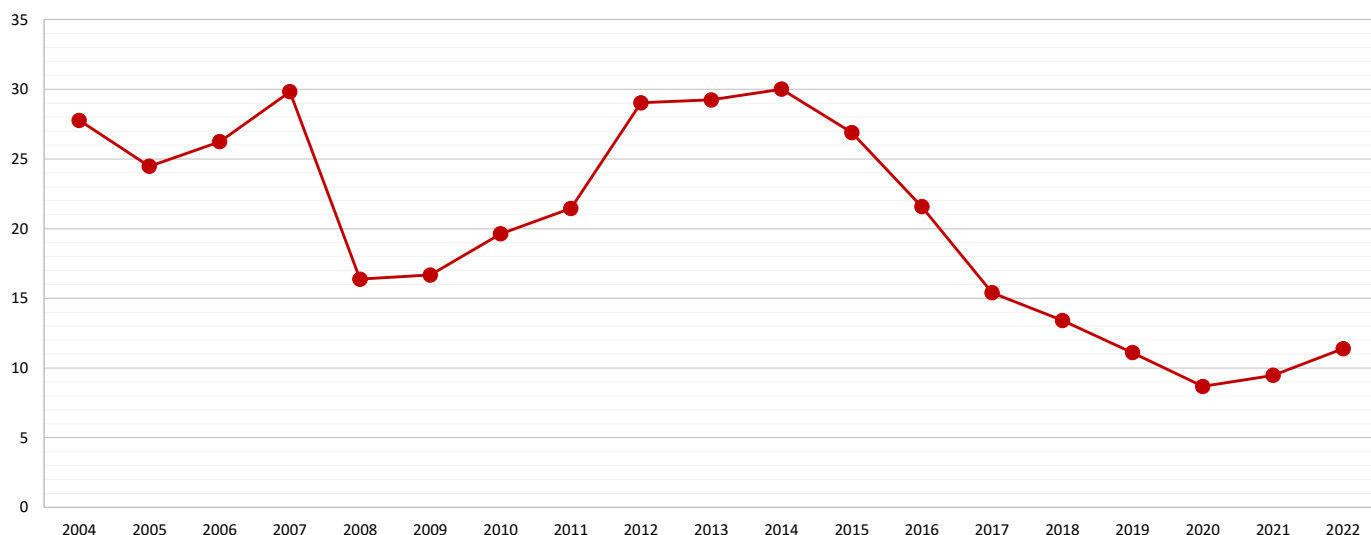
OC 8.0: Coûts nets des projets et prestations particulières

(en millions CHF)



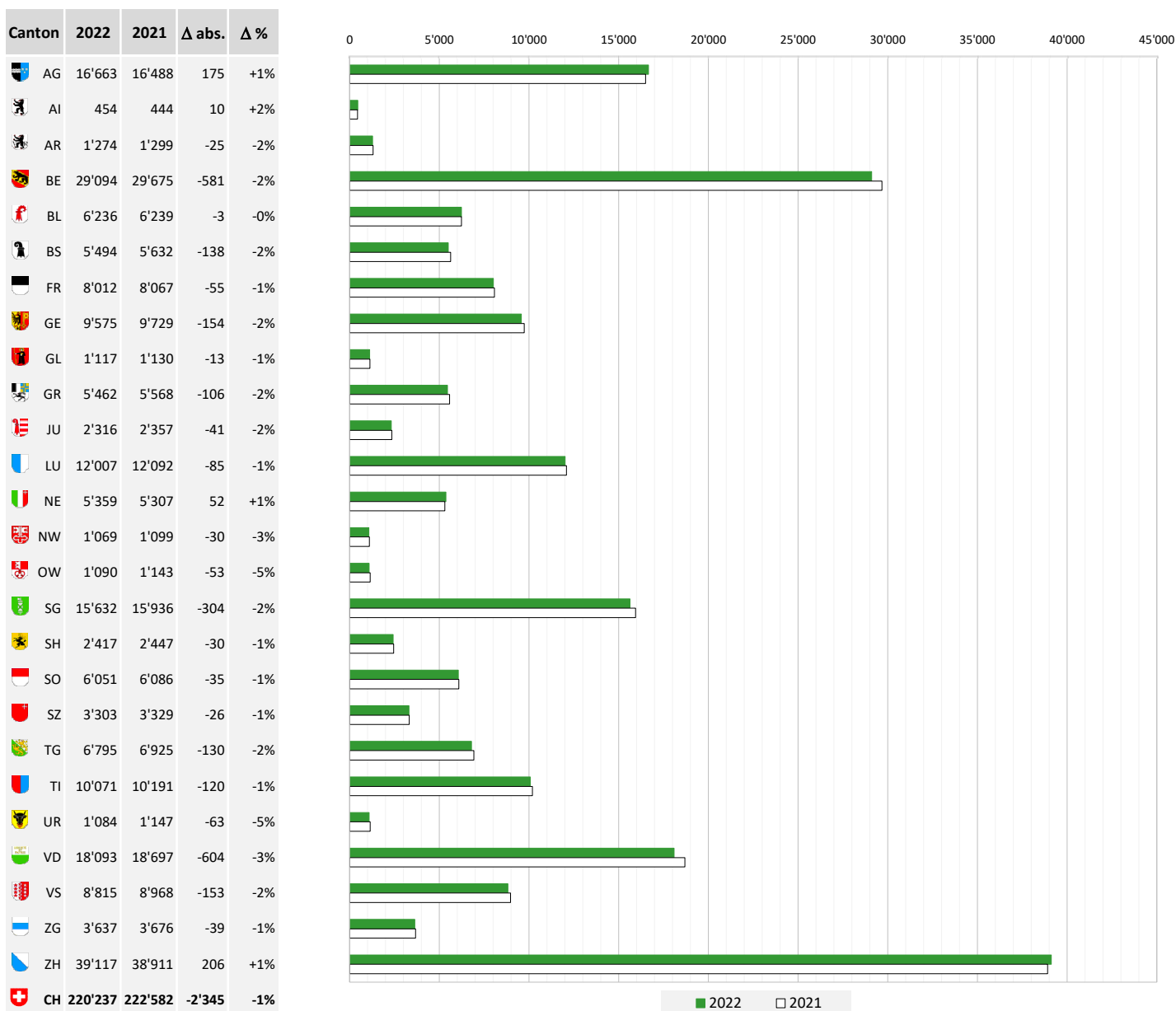
en millions CHF

Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse



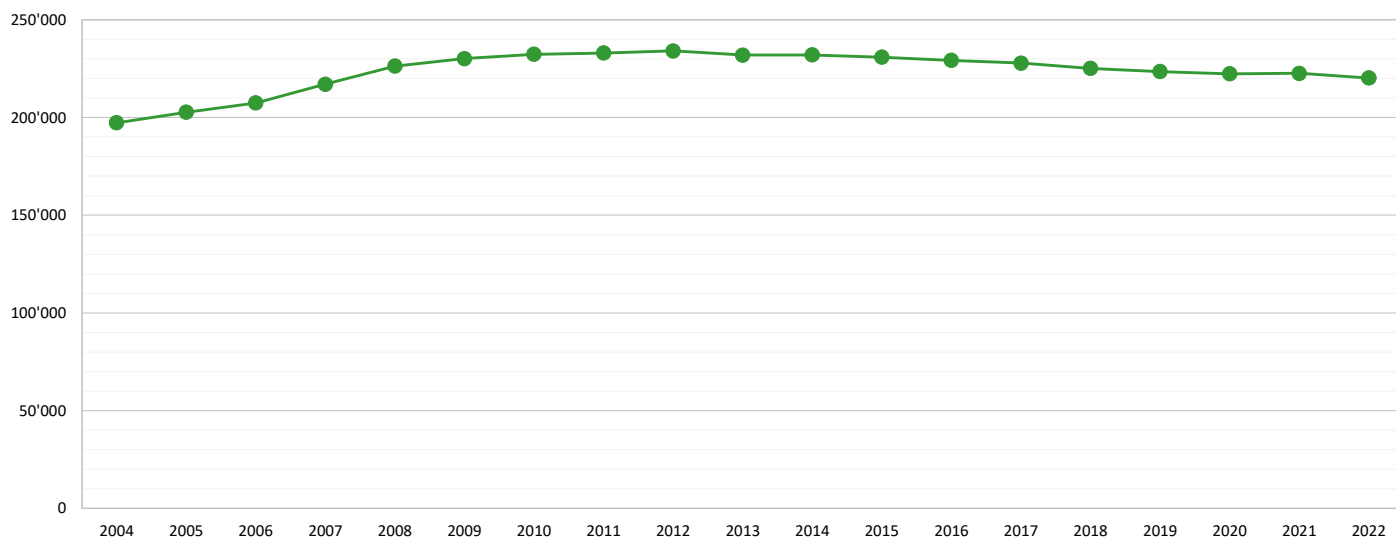
4.2. Contrats de formation professionnelle initiale

Total des contrats de formation professionnelle initiale



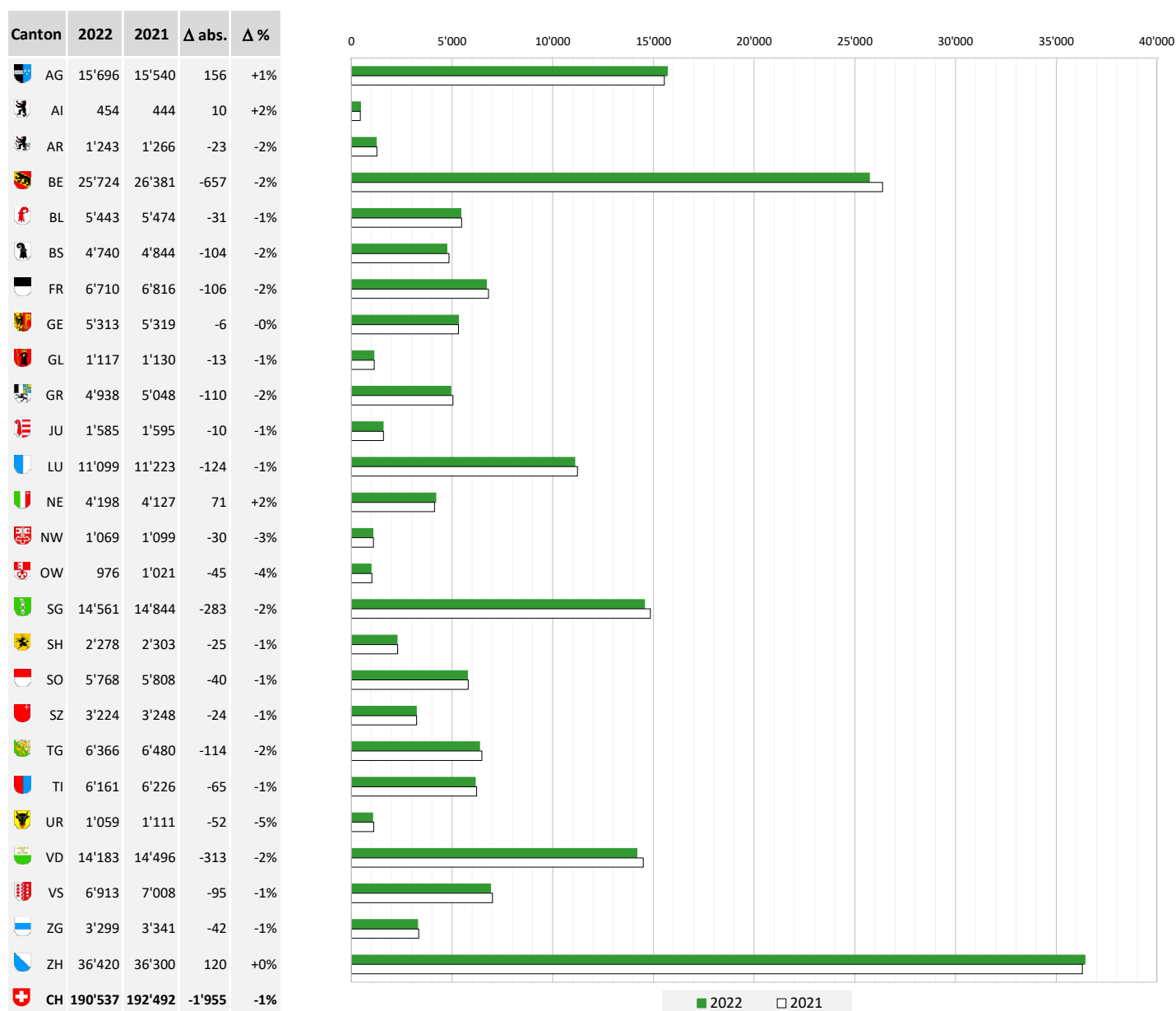
Nombre de CFI

Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse



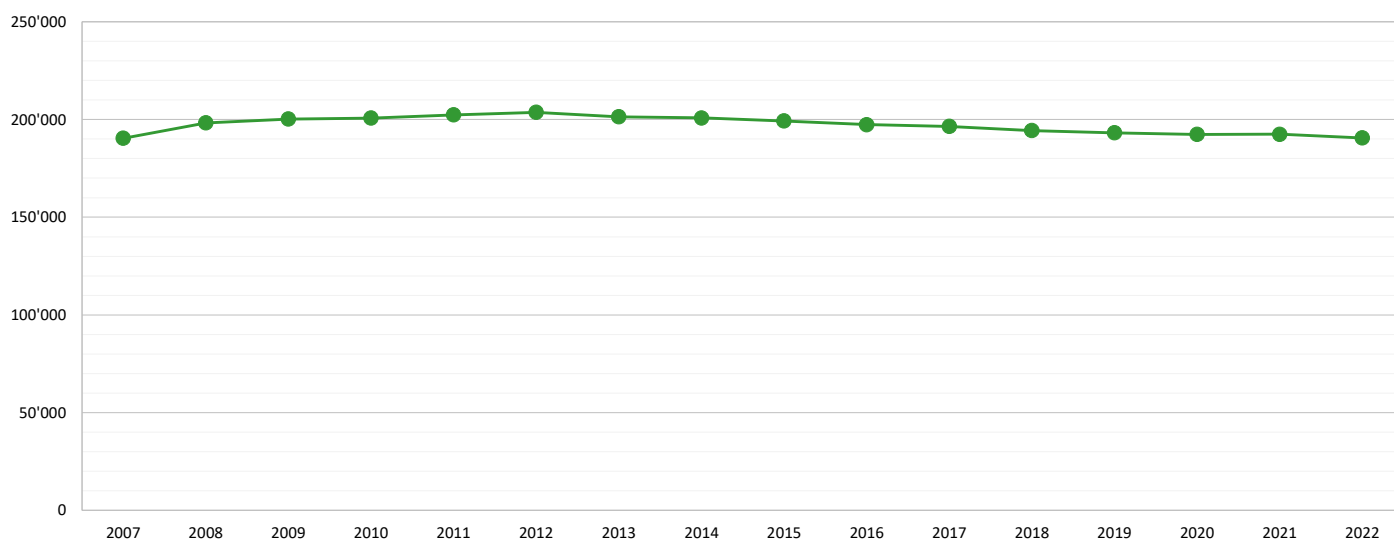
4.2. Contrats de formation professionnelle initiale

Contrats de formation professionnelle initiale en entreprise



Nombre de CFI

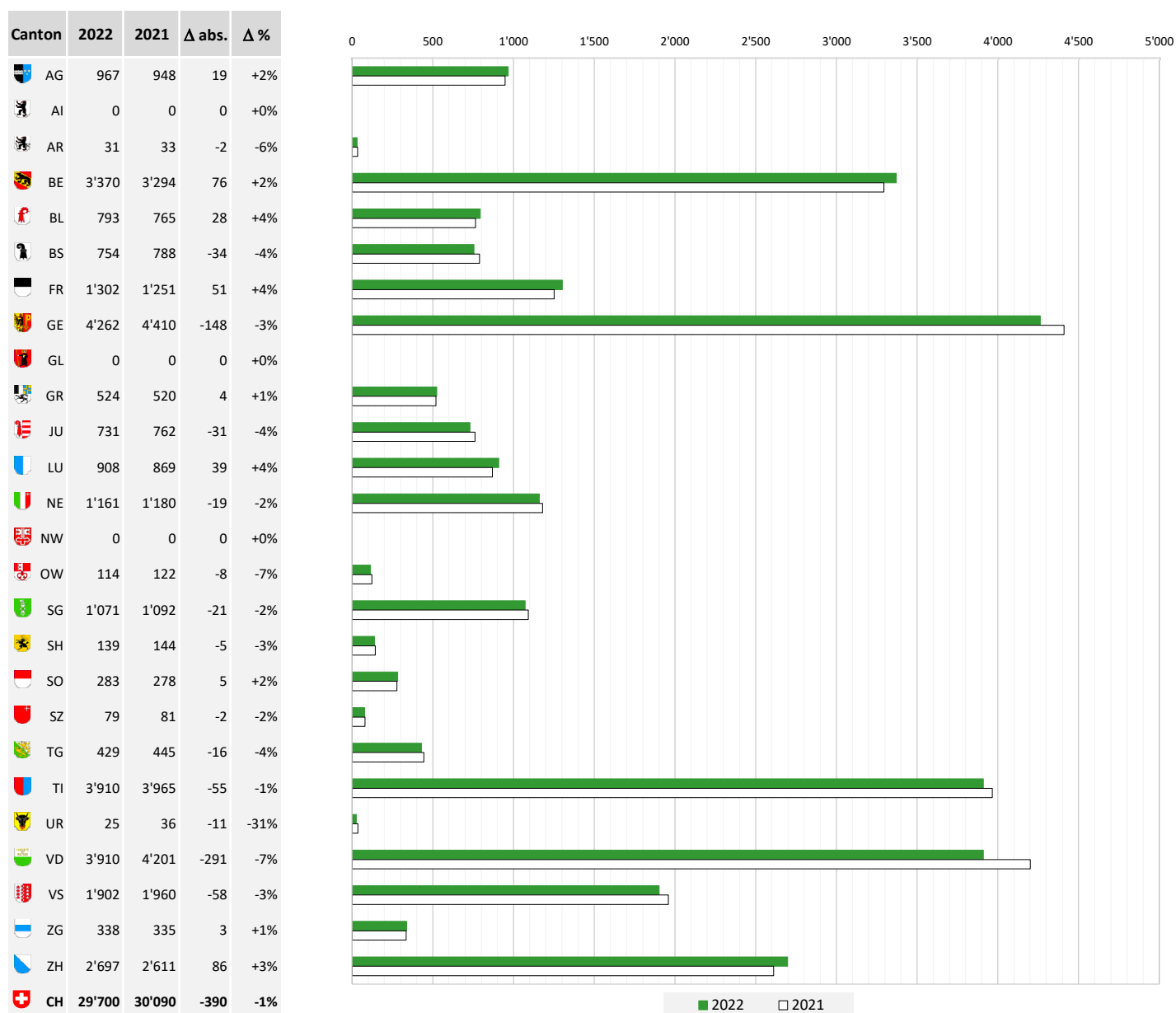
Evolution depuis 2007 pour toute la Suisse^{*)}



^{*)} La distinction entre CFI en cours d'emploi et CFI à plein temps est effectuée seulement depuis 2007.

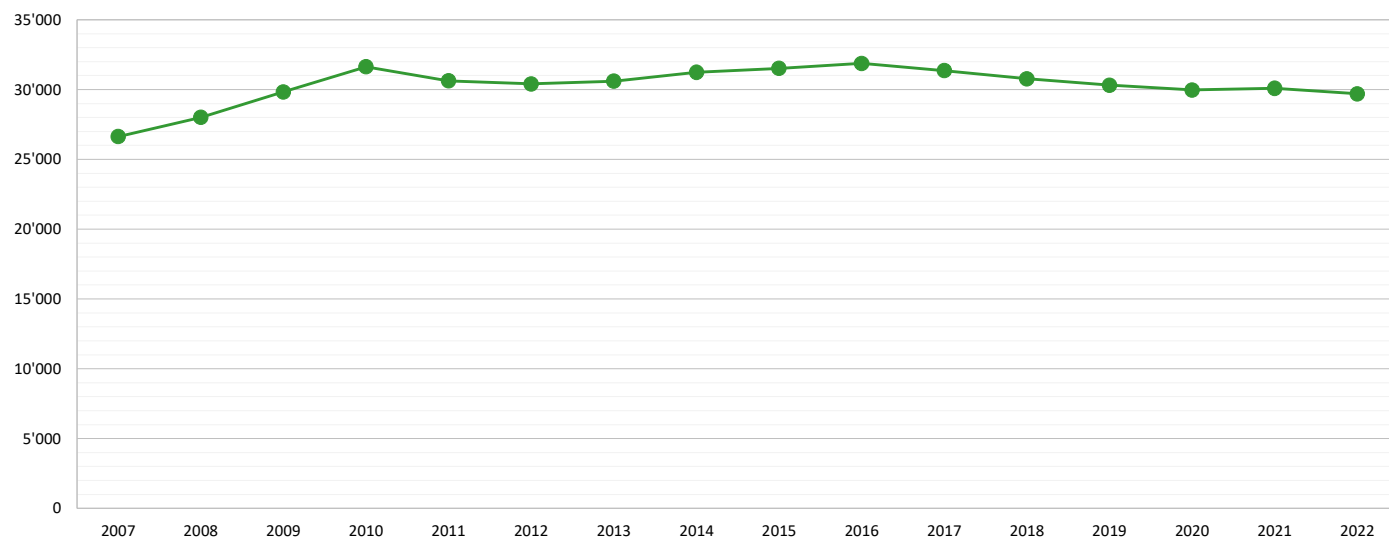
4.2. Contrats de formation professionnelle initiale

Contrats de formation professionnelle initiale en école



Nombre CFI

Evolution depuis 2007 pour toute la Suisse^{*)}

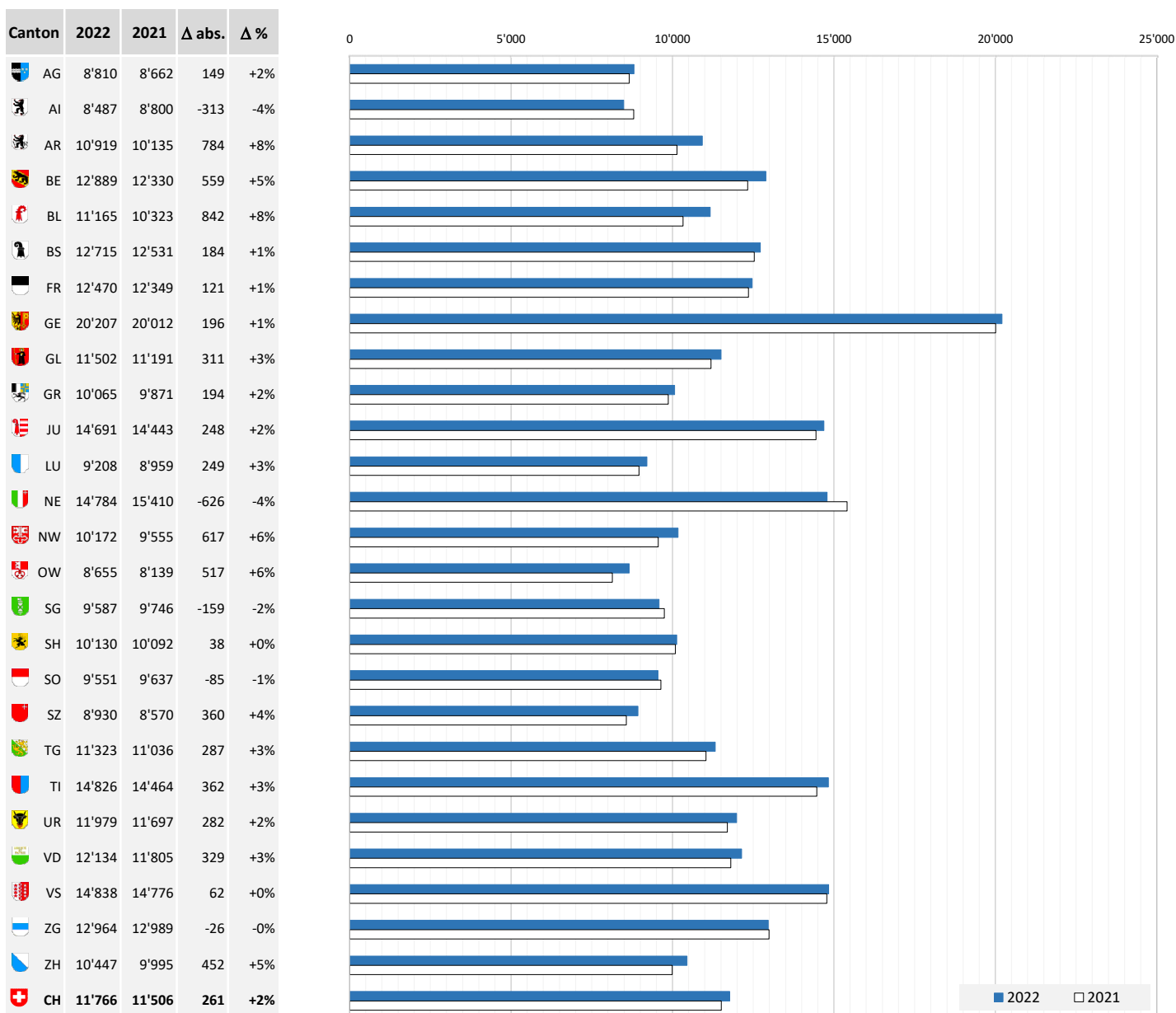


^{*)} La distinction entre CFI en cours d'emploi et CFI à plein temps est effectuée seulement depuis 2007.

4.3. Coûts nets des écoles professionnelles par contrat de formation professionnelle initiale

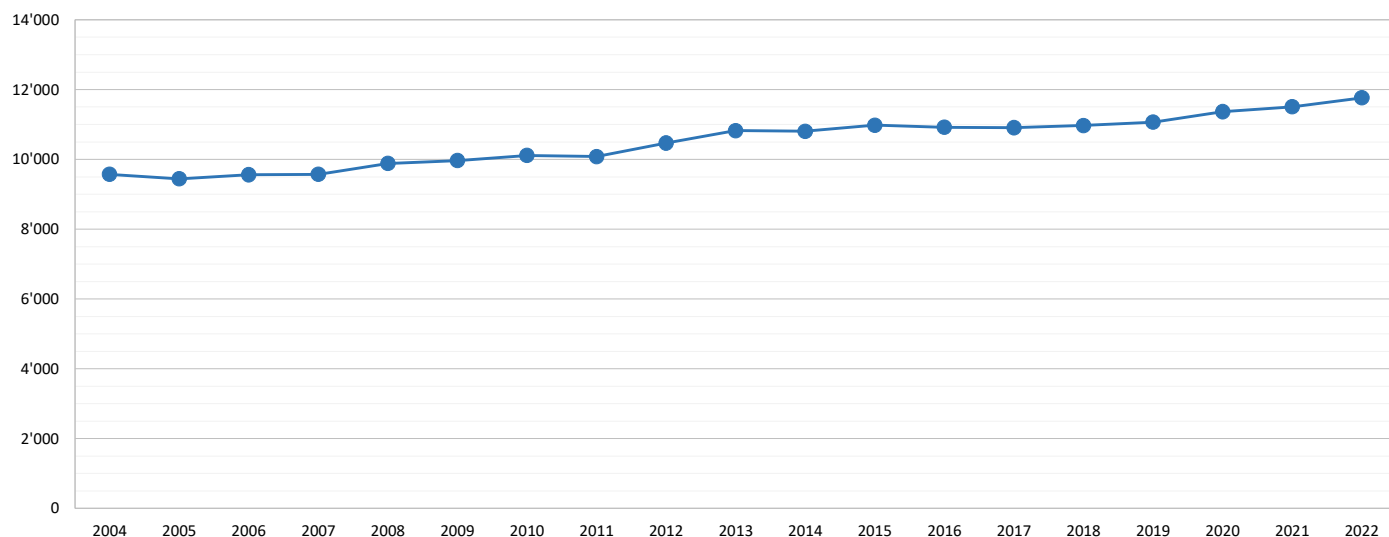
Total des coûts nets des écoles professionnelles (OC 2.0) par contrat de formation professionnelle initiale

(en CHF)



CN par CFI

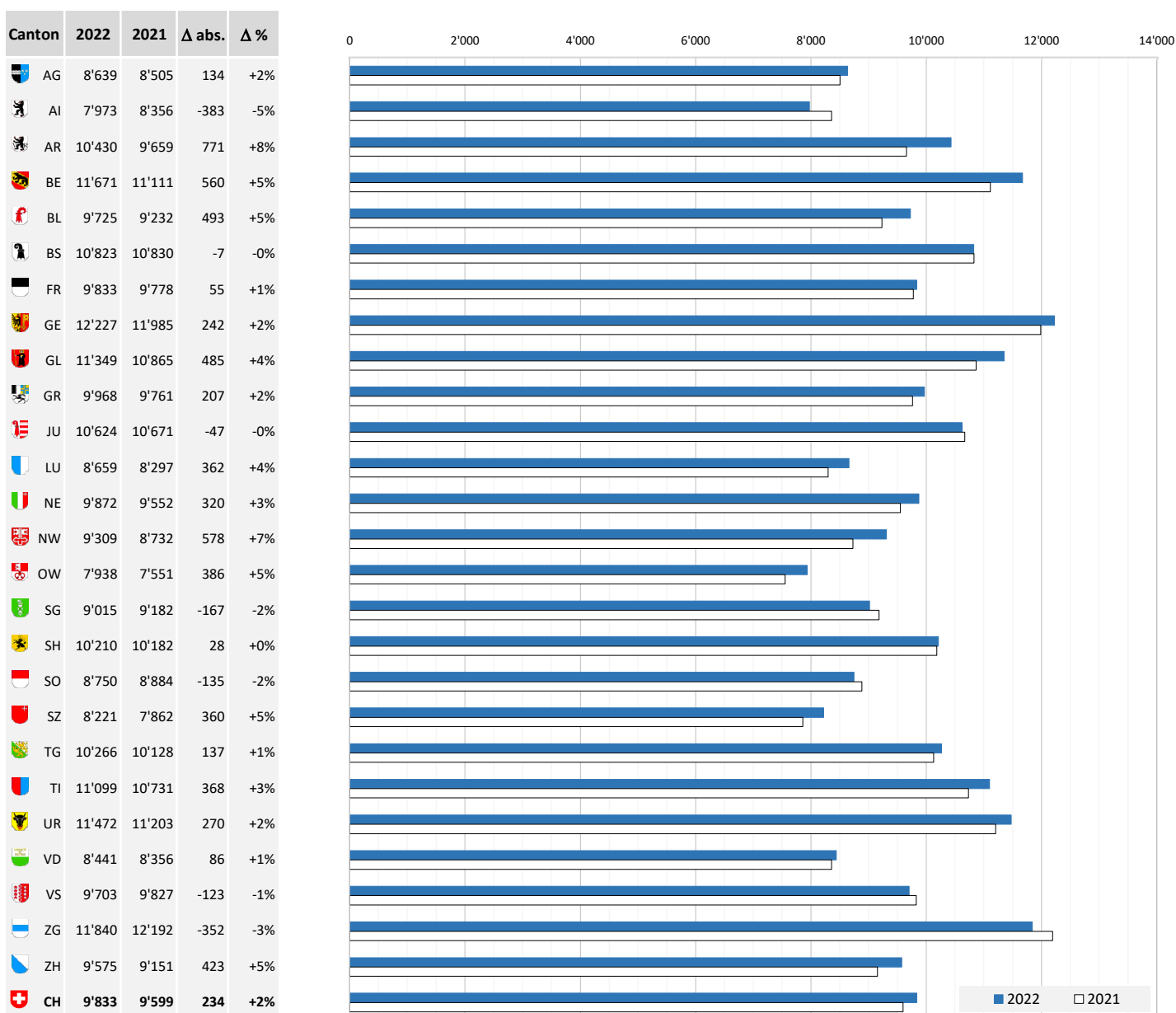
Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse



4.3. Coûts nets des écoles professionnelles par contrat de formation professionnelle initiale

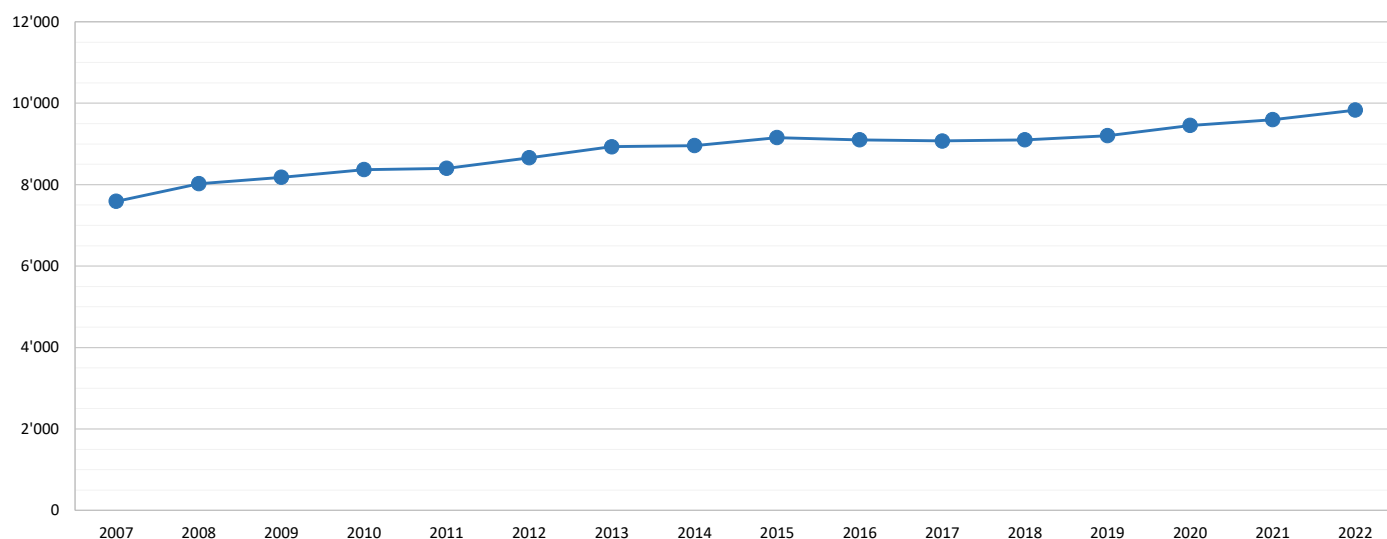
Coûts nets des écoles professionnelles (OC 2.2) par contrat de formation professionnelle initiale en entreprise

(en CHF)



CN par CFI

Evolution depuis 2007 pour toute la Suisse^{*)}

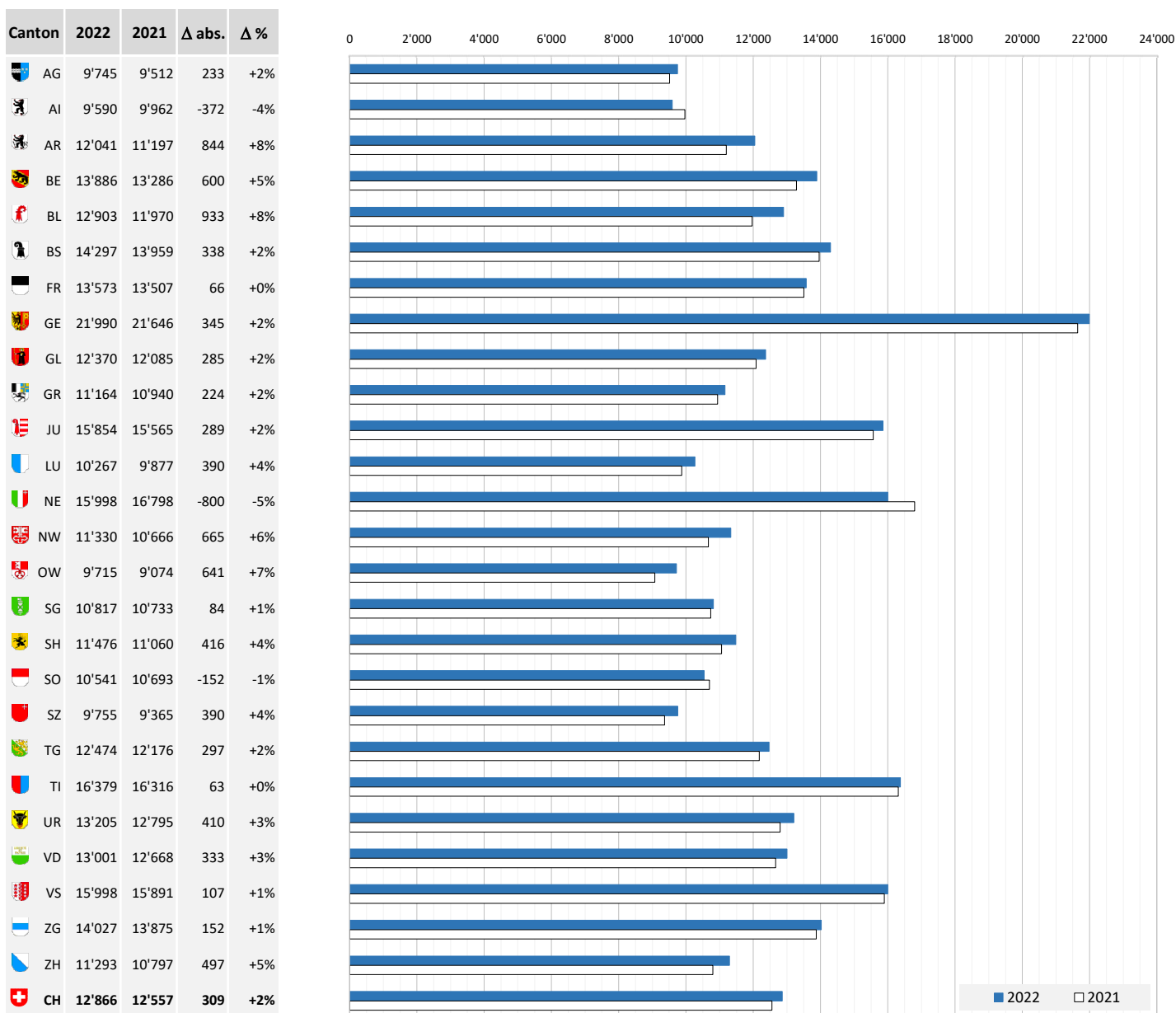


^{*)} La distinction entre CFI en cours d'emploi et CFI à plein temps est effectuée seulement depuis 2007.

4.3. Coûts nets des écoles professionnelles par contrat de formation professionnelle initiale

Coûts nets de la formation professionnelle initiale «au sens large» (OC 2, 3, 4 et 6) par contrat de formation professionnelle initiale

(en CHF)



CN par CFI

Evolution depuis 2004 pour toute la Suisse

